

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2024	03	06
----	------	----	----

OBJET :

Validation de propositions d'acquisitions d'œuvres d'art
Le 15 octobre 2024 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 5 octobre 2024	M. Michel Delepaul	x	Mme Furne	Pour
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet			
	M. Thierry Bonte	x	Mme Massiet	Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">15</div>	M. Didier Manier			
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq			
	M. Peter Maenhout	x		Pour
	Mme Marie-Pierre Janssens	x		Pour
	M. Georges-François Leclerc	Représenté par M. Magniez		Pour
	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		Pour
	M. Bernard Chérot	x		Pour
	Mme Bernadette Chevillion	x		Pour
M. Jérôme Desombre				
M. Jérémie Masurel				
M. Gonzague Flipo	X		Pour	
M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel		Pour	
Mme Maria Ines Rodriguez	x		Pour	
M. Christophe Slagmuylder				
Mme Eugénie Sant	x		Pour	
Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	x		Pour	



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-03-06

Validation de propositions d'acquisitions

d'œuvres d'art

Délibération n°2024-03-06 du 15 octobre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 des statuts, il est prévu que le conseil d'administration délibère sur les propositions de dons et d'acquisitions d'œuvres faites par l'EPCC LaM à la Métropole Européenne de Lille.

Conformément à l'article 12 des statuts, le conseil scientifique et culturel est consulté préalablement sur tout projet de dons et d'acquisitions d'œuvres et d'objets d'art.

Le conseil scientifique et culturel a été consulté et a émis un avis favorable sur les propositions d'acquisitions et de dons des œuvres d'art détaillées en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver les propositions d'acquisitions et de dons des œuvres d'art détaillées en annexe.

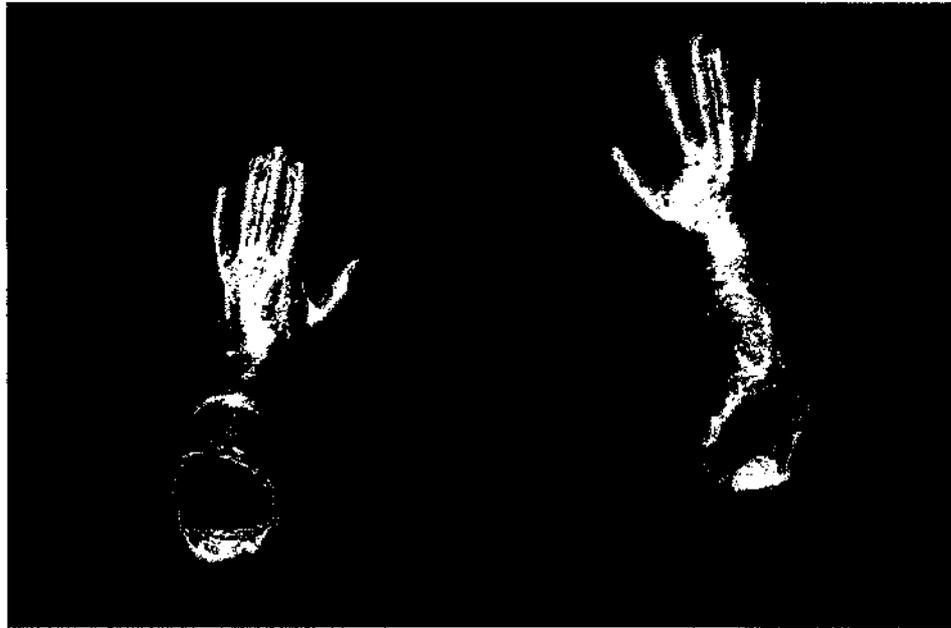
Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 15 octobre 2024

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul

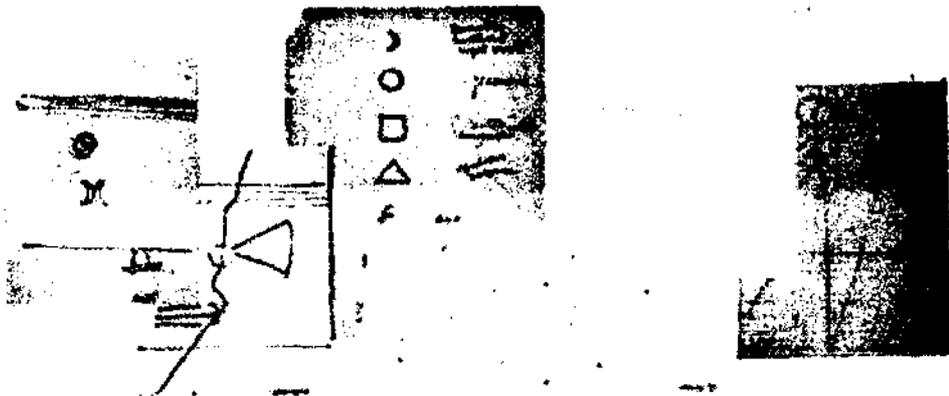
Mohamed BOUROUISSA

Medhi Anede



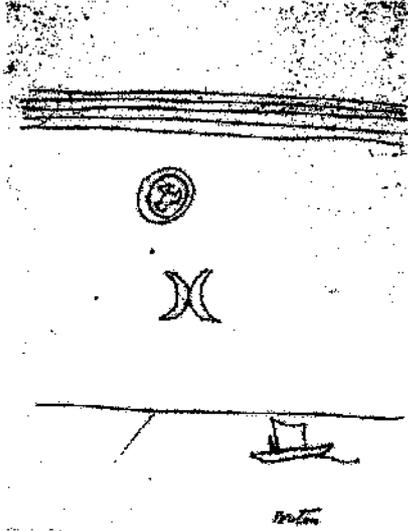
Titre/Dénomination	Medhi Anede				
Artiste/École/Origine	Mohamed Bourouissa				
Période/Date	2023				
Technique(s)	Fonte d'aluminium (atelier Bocquel)				
Matière(s)	aluminium				
Dimensions en cm	H. 44	l. 10	Pr. 15	Diam.	Poids (kg) :
Prix	31 800 euros négocié à 18 000 euros				

Jeu surréaliste
réalisé chez Jacques Hérold

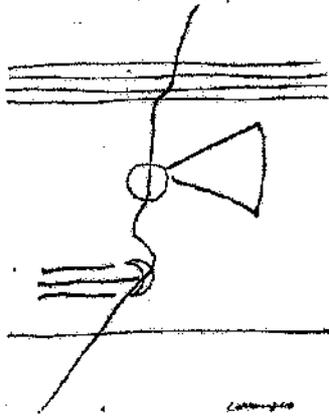


Titre/Dénomination	Jeu surréaliste réalisé chez Jacques Hérold
Artiste/École/Origine	André BRETON, Michel CARROUGES, Jorge CACERES, Gilles EHRMANN, Julien GRACQ, Jacques HÉROLD, Robert LEBEL, Françoise de STAËL, Dorothea TANNING, Claude TARNAUD, Paule THÉVENIN
Période/Date	Vers 1947
Technique(s)	14 dessins sur 10 feuillets de formats divers
Matière(s)	Encre, crayon sur papier
Prix	2 100 euros

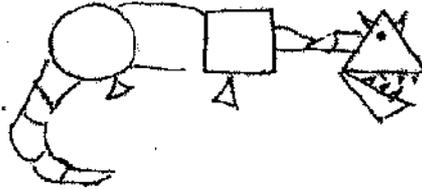
IDENTIFICATION DE CHAQUE PIECE



Titre/Dénomination	Sans titre				
Artiste/École/Origine	André BRETON (att.)				
Période/Date	Vers 1947				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Encre bleue sur papier				
Dimensions en cm (chaque)	H.16,4	l.12,7	Pr.	Diam.	Poids (kg) :



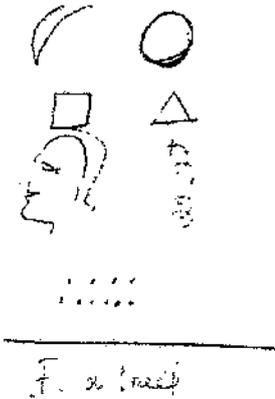
Carrouges



Paule Thevenin

Titre/Dénomination	Sans titre				
Artiste/École/Origine	Michel CARROUGES (att.) (R) Paule THEVENIN (att.) (V)				
Période/Date	Vers 1947				
Technique(s)	Dessin recto-verso				
Matière(s)	Encres bleue et noire sur papier (R) Encre bleu et stylo à bille rose sur papier (V)				
Dimensions en cm (chaque)	H.16,3 (R) H.12,7 (V)	I.12,7 (V) I.16,3 (R)	Pr.	Diam.	Poids (kg) :

Titre/Dénomination	Sans titre				
Artiste/École/Origine	Jorge CACERES (att.) Anonyme				
Période/Date	Vers 1947				
Technique(s)	Dessin recto-verso				
Matière(s)	Crayon graphite sur papier (R) Crayon graphite et encre sur papier (V)				
Dimensions en cm (chaque)	H.20,9	I.27,2	Pr.	Diam.	Poids (kg) :

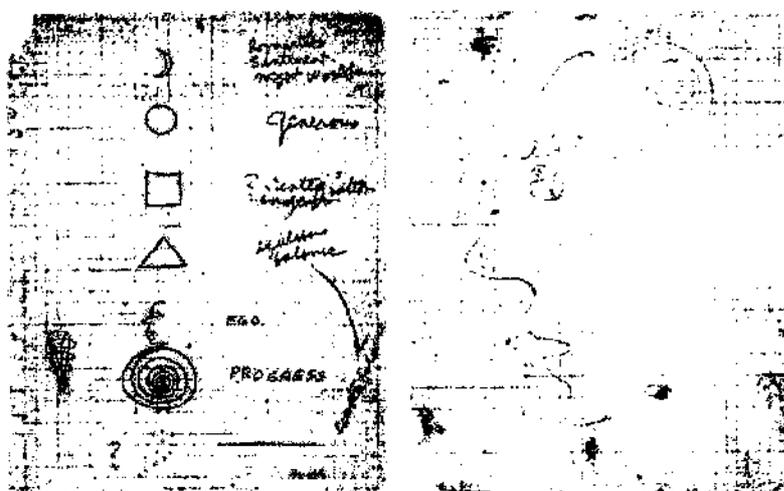


Titre/Dénomination	Sans titre				
Artiste/École/Origine	Françoise DE STAËL				
Période/Date	Vers 1947				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Crayon graphite sur papier				
Dimensions en cm (chaque)	H.20,9	l.13,5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :

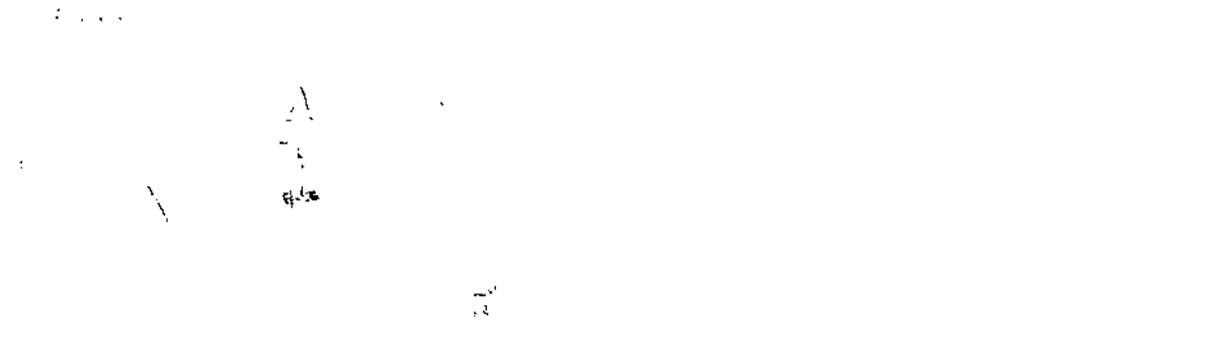


Titre/Dénomination	Sans titre				
Artiste/École/Origine	Gilles EHRMANN (att.)				
Période/Date	Vers 1947				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Crayon graphite sur papier quadrillé				
Dimensions en cm (chaque)	H.22,1	l.17	Pr.	Diam.	Poids (kg) :

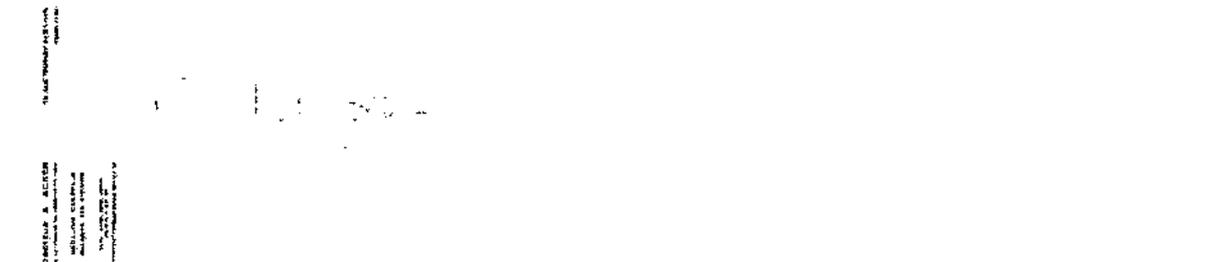
Titre/Dénomination	Sans titre				
Artiste/École/Origine	Julien GRACQ Anonyme				
Période/Date	Vers 1947				
Technique(s)	Dessin recto-verso				
Matière(s)	Crayon graphite sur papier				
Dimensions en cm (chaque)	H.21	I.27	Pr.	Diam.	Poids (kg) :



Titre/Dénomination	Sans titre				
Artiste/École/Origine	Jacques HÉROLD Anonyme				
Période/Date	Vers 1947				
Technique(s)	Dessin recto-verso				
Matière(s)	Encres bleue et noire sur papier quadrillé (R) Encre leur sur papier quadrillé (V)				
Dimensions en cm (chaque)	H.21,9	I.17	Pr.	Diam.	Poids (kg) :



Titre/Dénomination	Sans titre				
Artiste/École/Origine	Robert LEBEL				
Période/Date	Vers 1947				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Crayon graphite et stylo bille bleu au verso d'une ordonnance du D' A. Acker				
Dimensions en cm (chaque)	H.13	l.20,5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :



Titre/Dénomination	Sans titre				
Artiste/École/Origine	Dorothea TANNING Anonyme				
Période/Date	Vers 1947				
Technique(s)	Dessin recto-verso				
Matière(s)	Stylo bille bleu au recto d'une ordonnance du D' A. Acker (R) Dessin au crayon graphite au dos d'une ordonnance du D' A. Acker (R)				
Dimensions en cm (chaque)	H.13	l.20,5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :



Titre/Dénomination	Sans titre				
Artiste/École/Origine	Claude THEVENIN (att.)				
Période/Date	Vers 1947				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Crayon graphite sur papier				
Dimensions en cm (chaque)	H.11,3	L.24,5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :

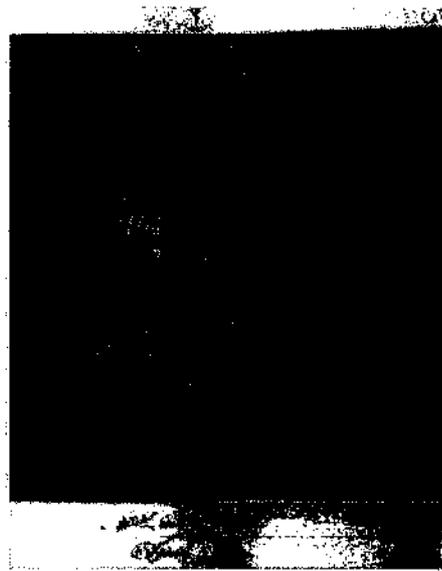
Titre/Dénomination	<i>Sans titre</i>				
Artiste/École/Origine	Camille RENAULT (Omont, 1866 – Attigny, 1954)				
Période/Date	Avant 1954				
Technique(s)	Bas-relief en plâtre (?)				
Matière(s)	Plâtre sur support de bois, branches, fils métalliques, traces de polychromie				
Dimensions en cm	H. 50	l. 35	Pr.	Diam.	Poids (kg) : 4 kg
Prix	2 000 Euros				



Titre/Dénomination	<i>Sculpture de femme sans tête</i>				
Artiste/École/Origine	Camille RENAULT (Omont, 1866 – Attigny, 1954)				
Période/Date	Avant 1954				
Technique(s)	Bas-relief en ciment, structure en métal				
Matière(s)	Ciment sur support de bois				
Dimensions en cm	H. 140 cm	l. 60	Pr. 60	Diam.	Poids (kg) : 80 à 100 kg
Prix	4 000 Euros				

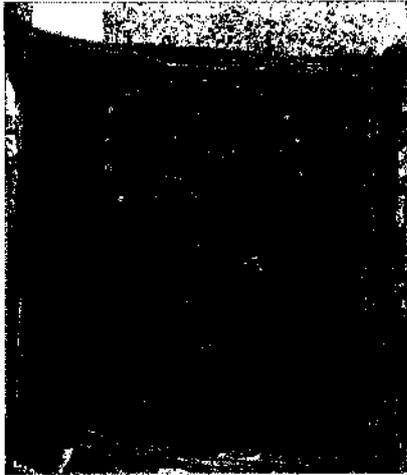
Titre/Dénomination	<i>3 paniers en ciment</i>				
Artiste/École/Origine	Camille RENAULT (Omont, 1866 – Attigny, 1954)				
Période/Date	Avant 1954				
Technique(s)	Bas-relief en ciment				
Matière(s)	Ciment sur support de bois				
Dimensions en cm	H. 30	l.	Pr.	Diam.50	Poids (kg) : 20 kg chacun
Prix	200 € (petit) + 200 € (petit) + 300 € (grand)				





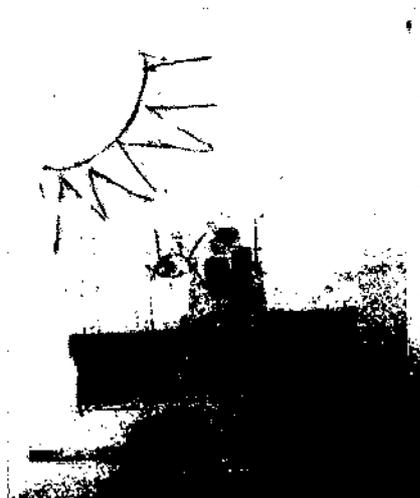
Titre/Dénomination	Le Groupe surréaliste au désert de Retz				
Artiste/École/Origine	Denise Bellon				
Période/Date	Avril 1960				
Technique(s)	2 photographies				
Matière(s)	Tirages modernes et encre sur papier baryté				
Dimensions en cm (chaque)	H.40	I.50	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Si multiples	N° de tirage/Nb d'exemplaires :			Nb d'épreuves d'artiste :	
Marque(s)/signature	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, préciser : signatures de certains modèles de la photographie : Aube Elléouet-Breton, Alain Joubert, Nicole Espagnol, Georges Goldfayn, Jean-Pierre Lassale, Arsène Bonafous-Murat, Jean Benoît, Radovan Ivsic				
Prix	12 000 Euros				

IDENTIFICATION 1



Titre/Dénomination	Bouquet d'anniversaire				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	1963				
Technique(s)	Peinture sur torchon				
Matière(s)	Huile sur torchon (coton ?)				
Dimensions en cm	H.62	l.57	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 2



Titre/Dénomination	Trois petites filles entrainées par un soleil et un œil dans une chambre				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1965-1970				

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2024-03-06

Technique(s)	Collage, dessin et peinture				
Matière(s)	Gouache, crayon graphite sur papier peint collé sur papier				
Dimensions en cm	H.56	l.48.5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 3



Titre/Dénomination	Amusement avec un éléphant				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1965-1970				
Technique(s)					
Matière(s)	Encre, gouache, stylo feutre, pastel, sur papier peint collé sur papier				
Dimensions en cm	H.68	l.54.5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 4



Titre/Dénomination	Sans titre (4 formes marron sur fond gris)				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1965-1970				
Technique(s)	Peinture sur papier peint				
Matière(s)	Gouache sur papier peint				
Dimensions en cm	H.56	l.54.5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2024-03-06

Prix	500 Euros
------	-----------

IDENTIFICATION 5



Titre/Dénomination	Le rectangle en trottinette				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	1970				
Technique(s)	Peinture sur papier peint				
Matière(s)	Gouache, stylo feutre, crayon graphite sur papier peint				
Dimensions en cm	H.72	I.56	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 6



Titre/Dénomination	Sans titre (indien avec pistolet)				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1965-1970				
Technique(s)	Peinture sur papier peint				
Matière(s)	Gouache, stylo feutre, crayon graphite sur papier peint collé sur papier				
Dimensions en cm	H.55.5	I.56.5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				



ANNEXE A LA DELIBERATION N°2024-03-06

IDENTIFICATION 7

Titre/Dénomination	Sans titre (2 indiens)				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1965-1970				
Technique(s)	Peinture et dessin				
Matière(s)	Gouache, stylo feutre, crayon graphite sur papier				
Dimensions en cm	H.55.5	L.58.5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 8



Titre/Dénomination	Monsieur a un lapin dans son chapeau				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1975				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Crayon graphite et pastel sur papier				
Dimensions en cm	H.44.5	L.36.6	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 9



Titre/Dénomination	Sans titre 1 (2 hommes, soleil rouge)				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1971				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Crayon graphite et pastel sur papier				
Dimensions en cm	H.50	I.36.5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 10



Titre/Dénomination	Ombre de la canne dans les mains de Jésus à 12 ans				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	1971				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Encre, stylo feutre, pastel sur papier brillant				
Dimensions en cm	H.60	I.50	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 11



Titre/Dénomination	Sans titre (Homme debout avec canne)				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	1971				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Encre, stylo feutre, pastel sur papier brillant				
Dimensions en cm	H.60	L.50	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 12



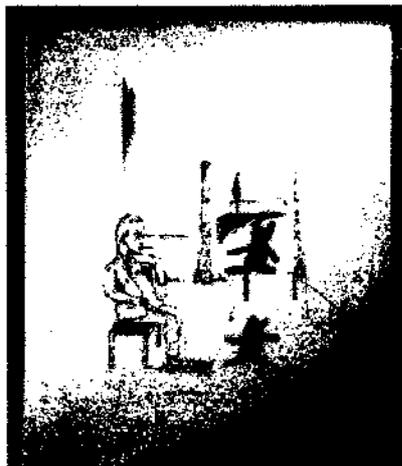
Titre/Dénomination	Cana verre à vin rouge espagnol				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	1971				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Encre, stylo feutre, pastel sur papier brillant				
Dimensions en cm	H.60	L.50	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 13



Titre/Dénomination	Le jeu du feu de bois				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	1971				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Encre, stylo feutre sur papier japon				
Dimensions en cm	H.63.7	l.47	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 14



Titre/Dénomination	Teddy de peluche fluor				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1971				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Encre, stylo feutre sur papier japon				
Dimensions en cm	H.65	l.52	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 15



Titre/Dénomination	Lion voulant ouvrir la conscience du blanc				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	1971				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Encre, stylo feutre sur papier				
Dimensions en cm	H.52	l.35	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 16

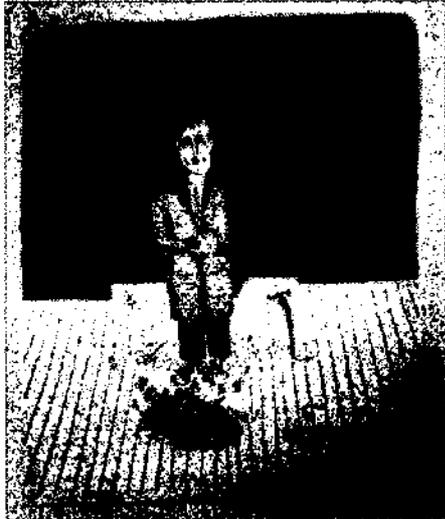


Titre/Dénomination	C'est un autre qui me fait marcher				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1971				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Encre, crayon de couleur sur papier japon				

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2024-03-06

Dimensions en cm	H. 54.5	l.41	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 17



Titre/Dénomination	Un homme avant d'aller chez le médecin				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	1973				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Encre, crayon graphite sur papier				
Dimensions en cm	H.44.6	l.36.4	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 18

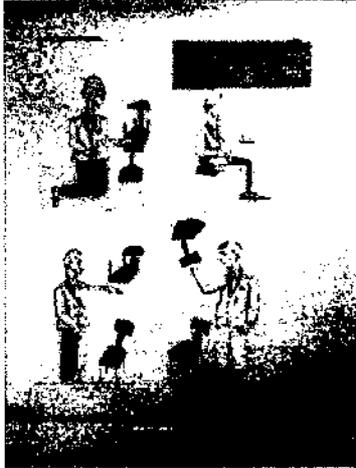


Titre/Dénomination	La barbe de Léopold II				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1973				
Technique(s)	Dessin				

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2024-03-06

Matière(s)	Crayon graphite et crayon de couleur sur papier				
Dimensions en cm	H.49.7	L.36.5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 19



Titre/Dénomination	Spectacle d'une chaise et de son ombre				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1971				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Encre, crayon de couleur sur papier japon				
Dimensions en cm	H.65.5	L.52	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 20



Titre/Dénomination	Lapin qui mange l'ombre de la chaise et du coureur, chaise inconfortable				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1971				

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2024-03-06

Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Encre, pastel sur papier				
Dimensions en cm	H.65.5	I.48.5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 21



Titre/Dénomination	Lucifer van Jésus				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1975				
Technique(s)	Peinture				
Matière(s)	Encre, gouache, stylo feutre, peinture sur papier				
Dimensions en cm	H.70	I.50	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 22



Titre/Dénomination	Sans titre (femme avec l'ombre d'un siège)				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1975				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Encre, gouache, stylo feutre sur papier japon				
Dimensions en cm	H.65	I.52	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 23



Titre/Dénomination	Sans titre (homme assis sur fond jaune)				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1975				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Encre, gouache, stylo feutre sur papier japon				
Dimensions en cm	H.65.5	l.52	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 24



Titre/Dénomination	Jésus, une nana et la clé de voiture				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1975				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Encre, peinture, crayon graphite sur papier à dessin avec filigrane				
Dimensions en cm	H.110	l.73	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 25



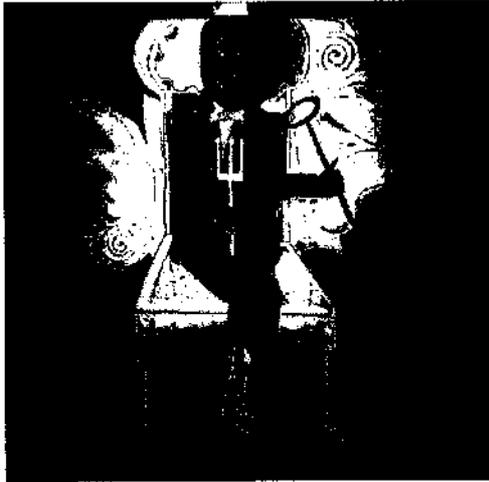
Titre/Dénomination	Sans titre ? (Homme assis, costume bleu et femme)				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Vers 1975				
Technique(s)	Dessin				
Matière(s)	Crayon de couleur, peinture sur papier japon				
Dimensions en cm	H.93.7	L.64	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	500 Euros				

IDENTIFICATION 26



Titre/Dénomination	Bête blanche				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	1994				
Technique(s)	Peinture à l'huile				
Matière(s)	Peinture à l'huile sur toile (peu après il arrête l'huile pour des raisons d'intoxication)				
Dimensions en cm	H.89	L.116	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

IDENTIFICATION 27



Titre/Dénomination	Neptune modern style / Neptune la clef à sardines				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	1972				
Technique(s)	Peinture à l'huile				
Matière(s)	Peinture à l'huile, crayon graphite sur toile				
Dimensions en cm	H.100	I.100.5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

IDENTIFICATION 28



Titre/Dénomination	Adam en complet veston				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	1984				
Technique(s)	Peinture à l'huile				
Matière(s)	Peinture à l'huile, marqueur sur carton				
Dimensions en cm	H.58.5	I.88.8	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

IDENTIFICATION 29



Titre/Dénomination	Première sortie d'un jeune paysan				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Juillet 1984				
Technique(s)	Peinture à l'huile				
Matière(s)	Peinture à l'huile, marqueur sur carton				
Dimensions en cm	H.88.8	l.58.5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

IDENTIFICATION 30



Titre/Dénomination	Sans titre (homme et chien)				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Mars-avril 2015				
Technique(s)	Peinture et pastel				
Matière(s)	Acrylique, pastel sur panneau de bois				
Dimensions en cm	H.122	l.102	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

IDENTIFICATION 31



Titre/Dénomination	L'éléphant la puberté (autoportrait au chapeau en costume avec éléphant)				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Février 2014				
Technique(s)	Peinture				
Matière(s)	Acrylique sur toile				
Dimensions en cm	H.101	l.130.5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

IDENTIFICATION 32



Titre/Dénomination	L'insecte, la gueule pour chasser les mouches / Villageois, la maison hantée				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Juin 2010				
Technique(s)	Peinture				
Matière(s)	Acrylique, stylo sur papier collé sur toile				
Dimensions en cm	H.10.5	l.124.5	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

IDENTIFICATION 33



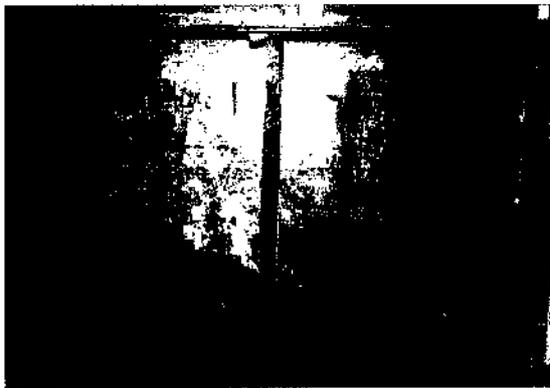
Titre/Dénomination	Les dernières nouvelles, il souffle sur la tenture, au jour le jour les tentures				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	2004				
Technique(s)	Collage, peinture et dessin				
Matière(s)	Stylo bille sur papier imprimé (pages de la revue <i>Art même</i>), collé sur toile				
Dimensions en cm	H.80.5	I.100	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

IDENTIFICATION 34



Titre/Dénomination	12 dessins recouvrent une nature morte de 1991 que je n'aimais plus. Dessins de 1994				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	1994 – 27 mars 2010				
Technique(s)					
Matière(s)	Stylo bille, encre sur papier collé sur peinture sur toile				
Dimensions en cm	H.76.5	I.138	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

IDENTIFICATION 35



Titre/Dénomination	Le coq de métal sur la grille d'entrée de la rue Jean Proal. Été 2005. Chaud. St Rémy de Pr.				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Été 2005				
Technique(s)					
Matière(s)	Stylo bille, encre sur papier imprimé (pages de la revue Culture et démocratie) collé sur toile				
Dimensions en cm	H.100.5	l.150	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

IDENTIFICATION 36



Titre/Dénomination	Le romantisme en Belgique				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	2005				
Technique(s)	Collage et dessin au stylo				
Matière(s)	Stylo bille sur papier imprimé (pages de la revue Art News) collé sur toile				
Dimensions en cm	H.40	I.50	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

IDENTIFICATION 37



Titre/Dénomination	Le pèlerin				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Juillet 2010				
Technique(s)	Dessin et peinture				
Matière(s)	Stylo bille, peinture sur papier imprimé collé sur toile peinte				
Dimensions en cm	H.80.4	I.63	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

IDENTIFICATION 38



Titre/Dénomination	Tout le monde prend mon lapin pour une robe. Il invente son lapin.				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	?				
Technique(s)	Peinture				
Matière(s)	Peinture, stylo bille sur papier sur toile				
Dimensions en cm	H.100.4	I.130	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

IDENTIFICATION 39



Titre/Dénomination	Les palmiers sont des éoliennes. Mon tableau de janvier 2012				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	Janvier 2012				
Technique(s)	Peinture				
Matière(s)	Acrylique et papier collé sur toile				
Dimensions en cm	H.100	I.130	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

IDENTIFICATION 40



Titre/Dénomination	Le cuisinier et la poule. Pas beau temps				
Artiste/École/Origine	Lionel Vinche				
Période/Date	2012				
Technique(s)	Peinture				
Matière(s)	Acrylique et papier collé sur toile				
Dimensions en cm	H.100	l.130	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Prix	3 000 Euros				

Le Président du Conseil d'Administration du LaM
Monsieur Michel DELEPAUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2024	03	09
----	------	----	----

OBJET :

Autorisation de signature d'un protocole d'accord transactionnel
Le 15 octobre 2024 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 5 octobre 2024	M. Michel Delepaul	x	Mme Furne	Pour
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet			
	M. Thierry Bonte	x	Mme Massiet	Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div>	M. Didier Manier			
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq			
	M. Peter Maenhout	x		Pour
	Mme Marie-Pierre Janssens	x		Pour
	M. Georges-François Leclerc	Représenté par M. Magniez		
PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div>	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		Pour
	M. Bernard Chérot	x		Pour
NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">15</div>	Mme Bernadette Chevillon	x		Pour
	M. Jérôme Desombre			
	M. Jérémie Masurel			
	M. Gonzague Flipo	X		Pour
	M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Maria Ines Rodriguez	x		Pour
	M. Christophe Slagmuylder			
	Mme Eugénie Sant	x		Pour
	Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	x		Pour



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-02-09 Autorisation de signature d'un protocole d'accord
transactionnel

Délibération n°2024-02-09 du 15 octobre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC
« LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur
fonctionnement,

Conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment ses
articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de
coopération culturelle, et à l'article L1411-5 relatif à la composition de la commission,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la
partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC
LaM,

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC,

Il est proposé au conseil d'administration d'accepter la conclusion du protocole
d'accord transactionnel portant sur un ensemble d'œuvres qui entrait déjà dans le
champ d'une précédente convention de dépôt avec la SFPE-AT. Un résumé non-
confidentiel du protocole d'accord transactionnel, qui est couvert par une clause de
confidentialité, est joint en Annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'accepter la
conclusion du protocole d'accord transactionnel portant sur un ensemble d'œuvres
qui entrait déjà dans le champ d'une précédente convention de dépôt avec la SFPE-
AT. Un résumé non-confidentiel du protocole d'accord transactionnel, qui est couvert
par une clause de confidentialité, est joint en Annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 15 octobre 2024

Le président du Conseil d'Administration du LaM

1971-1972

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15.10.2024**

Annexe 1 à la délibération n° 2024-03-09

Le GHU Sainte-Anne, la SFPE-AT et le LaM sont parvenus, au terme de discussions conduites dans le prolongement d'une action judiciaire du GHU Sainte-Anne, à une solution amiable globale concernant un important ensemble d'œuvres d'art créées en milieu psychiatrique, qui faisaient partie d'un dépôt de la SFPE-AT au LaM datant de 2013.

La solution équilibrée et novatrice trouvée par les trois parties prenantes repose sur la reconnaissance mutuelle par le GHU Sainte-Anne et la SFPE-AT d'un statut de co-dépositaires des œuvres, dont chacune des deux entités a assuré la valorisation et la conservation à un moment de l'histoire de ce fonds.

Le protocole d'accord transactionnel élaboré entre le GHU Sainte-Anne, la SFPE-AT et le LaM à l'issue du processus confidentiel de médiation permet ainsi de mettre un terme définitif au différend ayant existé au sujet de ces œuvres, à la satisfaction mutuelle des parties qui pourront désormais œuvrer ensemble à la préservation et à la diffusion de cet ensemble majeur, dans le respect de leurs différences d'approches.

L'accord, qui n'implique aucun versement de nature financière entre les parties, permet au LaM de poursuivre la conservation et la présentation au public d'une partie des œuvres dont il était déjà dépositaire en vertu de la convention de dépôt qui le liait à la SFPE-AT, l'autre partie étant déposée par le GHU au MAHSA dans un cadre favorisant les échanges futurs entre les deux institutions labellisées « musée de France ».

L'accord facilite donc la poursuite des missions actuelles du LaM dans le domaine de l'art brut sous une forme contractuelle renouvelée et dans un cadre sécurisé de coopération entre le GHU Sainte-Anne, la SFPE-AT et le LaM.

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2024	03	07
----	------	----	----

OBJET :

Autorisation de versement de la prime de partage de la valeur
Le 15 octobre 2024 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 5 octobre 2024	M. Michel Delepaul	x	Mme Furne	Pour
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet			
	M. Thierry Bonte	x	Mme Massiet	Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div>	M. Didier Manier			
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducroca			
	M. Peter Maenhout	x		Abstention
	Mme Marie-Pierre Janssens	x		Pour
	M. Georges-François Leclerc	Représenté par M. Magniez		
PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div>	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		Pour
NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">14</div>	M. Bernard Chérot	x		Pour
	Mme Bernadette Chevillion	x		Pour
	M. Jérôme Desombre			
	M. Jérémie Masurel			
	M. Gonzague Flipo	X		Pour
	M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Maria Ines Rodriguez	x		Pour
	M. Christophe Slagmuylder			
	Mme Eugénie Sant	x		Pour
	Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	x		Pour



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-02-07 Autorisation de versement d'une prime de partage de la valeur

Délibération n°2024-02-07 du 15 octobre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle, et à l'article L1411-5 relatif à la composition de la commission,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément à la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC,

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le directeur-conservateur du LaM à accorder une prime de partage de la valeur aux salariés du LaM dans la limite des dispositions de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et dans les conditions suivantes:

- Personnes éligibles : toutes les personnes prévues par la loi sont éligibles sans niveau maximal de rémunération.
- La décision de versement d'une prime sera accompagnée d'une attestation du directeur expliquant les motifs de l'attribution de la prime, permettant ainsi le paiement par l'agence comptable du LaM.
- Les salariés présents le 1er janvier 2024 la percevront dans sa totalité, au prorata de leur temps de travail. Le montant de la prime versée aux salariés non présents le 1er janvier 2024 mais présents dans les effectifs du musée à la date de

signature de la décision unilatérale du directeur sera déterminé proportionnellement à leur temps de travail effectif. Le temps de congé maladie sera entendu comme du temps de travail effectif dès lors que le salaire du salarié est maintenu durant son congé.

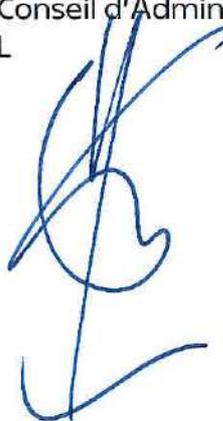
- La prime sera délivrée aux salariés en un seul versement.
- Le niveau du montant de la prime de partage de la valeur, qui sera versé par salarié, sera déterminé avant le 31 décembre 2024 et dans la limite de 500€ nets pour un équivalent temps plein.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'autoriser le directeur à accorder une prime de partage de la valeur aux salariés du LaM dans les conditions ci-dessus définies,

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 15 octobre 2024

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2024	03	08
----	------	----	----

OBJET :

Autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition des bâtiments
Le 15 octobre 2024 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE	
Le 5 octobre 2024	M. Michel Delepaul	x	Mme Furne	Pour	
	M. Eric Skyronka				
	Mme Violette Massiet				
	M. Thierry Bonte	x	Mme Massiet	Pour	
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">15</div>	M. Didier Manier				
	Mme Marie-Pierre Bresson				
	M. Jacques Ducrocq				
	M. Peter Maenhout	x		Pour	
	Mme Marie-Pierre Janssens	x		Pour	
	M. Georges-François Leclerc	Représenté par M. Magniez			Pour
	M. Gérard Caudron				
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez			Pour
	M. Bernard Chérot	x		Pour	
	Mme Bernadette Chevillion	x		Pour	
M. Jérôme Desombre					
M. Jérémie Masurel					
M. Gonzague Flipo	X		Pour		
M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel			Pour	
Mme Maria Ines Rodriguez	x		Pour		
M. Christophe Slagmuylder					
Mme Eugénie Sant	x		Pour		
Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	x		Pour		



Etablissement Public de Coopération Culturelle

**N° 2024-02-08 Autorisation de signature d'un avenant à la convention
de mise à disposition des bâtiments appartenant à la
Métropole Européenne de Lille**

Délibération n°2024-02-08 du 15 octobre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC
« LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur
fonctionnement,

Conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles
L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de
coopération culturelle, et à l'article L1411-5 relatif à la composition de la commission,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la
partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC,

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser la signature de l'avenant à la
convention de mise à disposition des bâtiments joint en annexe 1

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'autoriser la
signature de l'avenant à la convention de mise à disposition des bâtiments joint en
annexe 1.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 15 octobre 2024

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL



« Lille Métropole musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut »
Convention de mise à disposition des locaux
Avenant

Entre les soussignés :

La Métropole Européenne de Lille, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sise 2 Boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59040 Lille Cedex, représentée par son Président, Monsieur Damien CASTELAIN, agissant en application de la délibération n°24-B-0252 du Bureau métropolitain du 28 juin 2024,

Ci-après désignée la MEL, d'une part,

Et :

L'Établissement Public de Coopération Culturelle LaM, Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut, dont le siège social est sis 1 allée du musée 59650 Villeneuve d'Ascq, représenté par son directeur Sébastien FAUCON, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil d'administration du 15 janvier 2024,

Ci-après désigné le LaM, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

La MEL a mis en œuvre un important programme de travaux sur le LaM, équipement d'intérêt métropolitain, dont la phase 1 concentrée principalement sur le parc s'est tenue avant l'anniversaire des 40 ans de l'établissement fêtés en 2023. La phase 2 du projet déployée en 2024-2025 aura un impact très important sur le fonctionnement du musée qui sera amené à adapter son activité puis à fermer ses portes au public d'octobre 2024 à janvier 2026.

Dans ce contexte, compte tenu de l'impossibilité pour l'EPCC d'exercer son objet dans des conditions normales, il a été convenu de passer un avenant temporaire à la convention de mise à disposition des locaux, permettant d'adapter le montant de la redevance d'occupation au vu des contraintes occasionnées et permettant de mettre à disposition temporaire de modulaire en remplacement des bureaux inaccessibles pendant les travaux.

Article 1 :

Le présent article modifie l'article 4 – *Redevance d'occupation* en exonérant le LaM du paiement de la redevance d'occupation annuelle fixée à 350.000€ en 2012 et actualisée depuis tous les trois ans à la date anniversaire de la prise d'effet de la convention. Cette exonération s'applique du 1^{er} février 2024 au 30 novembre 2025 inclus. A l'issue de cette période, les modalités de calculs et de versement de la redevance d'occupation recommenceront à s'appliquer conformément à l'article 4 susvisé.

Article 2 :

Le présent article modifie l'article 2 – Désignation

Il est ajouté le paragraphe ci-après :

Les bureaux administratifs du Musée étant inaccessibles du 23 mai 2024 au 30 novembre 2025, il est mis à disposition du LAM, pendant cette durée, une partie des parcelles en domaine public métropolitain cadastrées section MW numéro 13 et 14 pour une contenance de 1045 m². Lesdites parcelles ayant fait l'objet d'une installation d'un modulaire provisoire à usage de bureaux. L'ensemble des caractéristiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2024	03	04
----	------	----	----

OBJET :

Création d'une commission pour le contrat de concession du restaurant
Le 15 octobre 2024 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 5 octobre 2024	M. Michel Delepaul	x	Mme Furne	Pour
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet			
	M. Thierry Bonte	x	Mme Massiet	Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 5px auto;">22</div>	M. Didier Manier			
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq			
	M. Peter Maenhout	x		Pour
PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 5px auto;">13</div>	Mme Marie-Pierre Janssens	x		Pour
	M. Georges-François Leclerc	Représenté par M. Magniez		Pour
	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		Pour
NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 5px auto;">15</div>	M. Bernard Chérot	x		Pour
	Mme Bernadette Chevillon	x		Pour
	M. Jérôme Desombre			
	M. Jérémie Masurel			
	M. Gonzague Flipo	X		Pour
	M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Maria Ines Rodriguez	x		Pour
	M. Christophe Slagmuylder			
	Mme Eugénie Sant	x		Pour
	Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	x		Pour



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-03-04 Création de la commission pour le contrat de concession de service pour l'exploitation commerciale de l'ensemble des espaces de restauration du musée LaM

Délibération n°2024-03-04 du 15 octobre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle, et à l'article L1411-5 relatif à la composition de la commission,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC,

Il est proposé au Conseil d'administration de composer la commission pour le contrat de concession de service pour l'exploitation commerciale de l'ensemble des espaces de restauration du musée LaM dont l'ouverture est prévue en 2026, comme suit :

- Président : M. Sébastien FAUCON, personne habilitée à signer la convention
- Titulaires :
 - M. DELEPAUL
 - M. SKYRONKA
 - Mme FURNE
 - M. FLIPO
 - Mme SANT

- Suppléants :

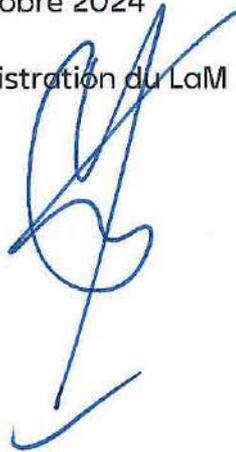
- M. CAMBIEN
- M. FITAMANT
- M. GIELEN
- Mme SEQUEIRA
- Mme LE FLOHIC

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de composer la commission pour le contrat de concession de service pour l'exploitation commerciale de l'ensemble des espaces de restauration du musée LaM dont l'ouverture est prévue en 2026 comme proposé.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 15 octobre 2024

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2024	03	02
----	------	----	----

OBJET :

Vote de la décision modificative n°2 2024

Le 15 octobre 2024 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE	
Le 5 octobre 2024	M. Michel Delepaul	x	Mme Furne	Pour	
	M. Eric Skyronka				
	Mme Violette Massiet				
	M. Thierry Bonte	x	Mme Massiet	Pour	
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div>	M. Didier Manier				
	Mme Marie-Pierre Bresson				
	M. Jacques Ducrocq				
	M. Peter Maenhout	x		Pour	
	Mme Marie-Pierre Janssens	x		Pour	
	M. Georges-François Leclerc	Représenté par M. Magniez			Pour
PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div>	M. Gérard Caudron				
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		Pour	
NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">15</div>	M. Bernard Chérot	x		Pour	
	Mme Bernadette Chevillon	x		Pour	
	M. Jérôme Desombre				
	M. Jérémie Masurel				
	M. Gonzague Flipo	X		Pour	
	M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel			Pour
	Mme Maria Ines Rodriguez	x		Pour	
	M. Christophe Slagmuylde				
	Mme Eugénie Sant	x		Pour	
	Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	x		Pour	



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-03-02

Décision modificative n°2

Délibération n°2024-03-02 du 15 octobre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au Conseil d'administration de voter la décision modificative n°2 du budget 2024 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes qui modifient les chapitres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Chapitre 011 (Charges à caractère général) : - 543 930,56€ Chapitre 012 (Charges de personnel) : + 22 008,27€ Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) : + 19 909,11€ Chapitre 022 (Dépenses imprévues) : + 298 984,45€ Chapitre 042 : (Opération d'ordre de transferts entre sections) : - 33 000€	Chapitre 70 (Ventes de produits) : - 265 890,66€ Chapitre 74 (Subventions d'exploitation) : - 46 150,90€ Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) : +21 423,30€ Chapitre 77 (Produits exceptionnels) : +54 589,53€
Investissement	Chapitre 21 (immobilisations incorporelles) : - 41 624,76€ Chapitre 020 (Dépenses imprévues) : +98 410,24€	Chapitre 040 (Opération d'ordre de transferts entre sections) : + 56 785,48€
TOTAL	0 €	0 €

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de voter la décision modificative n°2 du budget 2024 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes qui modifient les chapitres ci-dessus présentés.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 15 octobre 2024

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul

REPUBLIQUE FRANCAISE

	EPCC DU LaM
--	--------------------

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL BUDGET A : EP
--

M4 (1)

DM n°2	(2)
---------------	------------

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales		
	Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
	A3.2 - Etalement des provisions		
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
	A6 - Etat des charges transférées		
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N		
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N		
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-8 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-35 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- ~~- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;~~
- ~~- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 081 282,07	7 792 352,93
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		288 929,14
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		8 081 282,07	8 081 282,07

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	510 629,11	240 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		270 629,11
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		510 629,11	510 629,11

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 591 911,18	8 591 911,18
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 541 007,76	-543 930,56	-543 930,56	3 997 077,20
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 091 337,00	22 008,27	22 008,27	3 113 345,27
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	85 636,90	19 909,11	19 909,11	105 546,01
Total des dépenses de gestion courante		7 717 981,66	-502 013,18	-502 013,18	7 215 968,48
66	Charges financières	3 000,00			3 000,00
67	Charges exceptionnelles	34 400,00			34 400,00
68	Dotations aux provisions (4)				
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés				
022	Dépenses Imprévues	288 929,14	298 984,45	298 984,45	587 913,59
Total des dépenses réelles d'exploitation		8 044 310,80	-203 028,73	-203 028,73	7 841 282,07

023	Virement à la section d'investissement (6)				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	273 000,00	-33 000,00	-33 000,00	240 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		273 000,00	-33 000,00	-33 000,00	240 000,00

TOTAL	8 317 310,80	-236 028,73	-236 028,73	8 081 282,07
--------------	---------------------	--------------------	--------------------	---------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 081 282,07
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuation de charges				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	1 221 962,66	-265 890,66	-265 890,66	956 072,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)				
74	Subventions d'exploitation	6 719 172,00	-46 150,90	-46 150,90	6 673 021,10
75	Autres produits de gestion courante	55 247,00	21 423,30	21 423,30	76 670,30
Total des recettes de gestion courante		7 996 381,66	-290 618,26	-290 618,26	7 705 763,40
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	32 000,00	54 589,53	54 589,53	86 589,53
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)				
79	Transfert de charges				
Total des recettes réelles d'exploitation		8 028 381,66	-236 028,73	-236 028,73	7 792 352,93

042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)				
Total des recettes d'ordre d'exploitation					

TOTAL	8 028 381,66	-236 028,73	-236 028,73	7 792 352,93
--------------	---------------------	--------------------	--------------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	288 929,14
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 081 282,07
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	240 000,00
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée éd, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	183 214,52	-41 624,76	-41 624,76	141 589,76
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement		183 214,52	-41 624,76	-41 624,76	141 589,76
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	270 629,11	98 410,24	98 410,24	369 039,35
Total des dépenses financières		270 629,11	98 410,24	98 410,24	369 039,35
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)				
Total des dépenses réelles d'investissement		453 843,63	56 785,48	56 785,48	510 629,11
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)				
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		453 843,63	56 785,48	56 785,48	510 629,11

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	510 629,11
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des opérations d'équipement					
Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (10)				
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				
Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (6)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	183 214,52	56 785,48	56 785,48	240 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		183 214,52	56 785,48	56 785,48	240 000,00
TOTAL		183 214,52	56 785,48	56 785,48	240 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	510 629,11
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régle.

--	--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 997 077,20		3 997 077,20
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 113 345,27		3 113 345,27
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	105 546,01		105 546,01
66	Charges financières	3 000,00		3 000,00
67	Charges exceptionnelles	34 400,00		34 400,00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		240 000,00	240 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues	587 913,59		587 913,59
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses d'exploitation - Total	7 841 282,07	240 000,00	8 081 282,07

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 081 282,07
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	141 589,76		141 589,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	369 039,35		369 039,35
	Dépenses d'investissement - Total	510 629,11		510 629,11

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	510 629,11
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	956 072,00		956 072,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	6 673 021,10		6 673 021,10
75	Autres produits de gestion courante	76 670,30		76 670,30
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	86 589,53		86 589,53
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		7 792 352,93		7 792 352,93

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	288 929,14
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 081 282,07
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		240 000,00	240 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
Recettes d'investissement - Total			240 000,00	240 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	270 629,11
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	510 629,11
---	-------------------

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET		SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			III
					A1
Chap/	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
art (1)					
911	DEPENSES A CARACTERE GENERAL	4 541 097,74	-363 930,56	-363 930,56	3 977 077,24
634	PRESTATIONS DE SERVICES	1 454 115,33	-526 164,74	-526 164,74	927 950,59
635	ACHATS D'EQUIPEMENT, TRAVAUX	17 000,00			17 000,00
63011	EDF	350 000,00	-85 000,00	-85 000,00	265 000,00
63012	EDF	450 000,00	-50 000,00	-50 000,00	400 000,00
63013	EALX	8 700,00			8 700,00
63014	CONTRAT CHAUFFE	58 000,00			58 000,00
63053	FOURNITURES ENTRE & PET. EDF	69 077,00			69 077,00
63064	FOURNITURES ADM	8 000,00			8 000,00
63068	CARBURANT	6 000,00			6 000,00
63068	AUTRES FOURNITURES				
6307	ACHATS DE MATIERES PREMIERES				
631	SOUSTRATANCE GENERALE				
632	REDEVANCE CREDEE D'EAU				
6322	LOCATIONS IMMOBILIERES	68 788,00	-32 238,00	-32 238,00	36 550,00
6325	LOCATIONS MOBILIERES	69 000,00			69 000,00
6352	TRAVAUX D'ENTRETIEN MAJOLIER	42 000,00	650,40	650,40	42 650,40
63551	MATERIEL ROULANT	4 300,00			4 300,00
63553	AUTRES BIENS MOBILIERES				
63561	MAINTENANCE DIVERS	10 000,00			10 000,00
63562	MAINTENANCE INF. OPTIQUE	72 000,00	-32 000,00	-32 000,00	40 000,00
63563	MAINTENANCE ASCENSEUR	8 100,00			8 100,00
63564	MAINTENANCE INGENIE	25 000,00			25 000,00
63565	MAINTENANCE EAUX				
63566	MAINTENANCE AUTRES	38 748,00			38 748,00
63567	MAINTENANCE TELEPHONIQUE				
6361	PRIMES ASSURANCE MULTIRISQUE	29 500,00			29 500,00
6362	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTR	122 000,00			122 000,00
636	DIVERS				
6361	DOCUMENTATION	15 000,00			15 000,00
6362	ADONNEMENTS	27 300,00			27 300,00
6363	FORMATIONS	31 500,00			31 500,00
6325	INDONNITES AU COMPTABLES AUX REGISTREUR	5 311,00	+162,00	+162,00	5 473,00
6326	HONORAIRES	89 000,00	69 161,74	69 161,74	158 161,74
6321	ANNONCES & INSERTIONS	48 100,00	103 000,00	103 000,00	151 100,00
6325	CATALOGUES ET IMPRIMES	49 440,00	20 623,00	20 623,00	70 063,00
6328	CADEAUX OFFERTS	1 000,00			1 000,00
634	TRANSPORTS DIVERS	227 000,00	20 637,15	20 637,15	247 637,15
6351	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	17 500,00			17 500,00
6359	MISONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS	33 700,00			33 700,00
6327	RECEPTIONS	22 200,00			22 200,00
6361	AFFRANCH. ET ROUTAGE	19 000,00	-1 000,00	-1 000,00	18 000,00
6352	TELEPHONE ET TELEX	14 000,00	-5 000,00	-5 000,00	9 000,00
637	SERVICES BANCAIRES	1 000,00	400,00	400,00	1 400,00
6364	CONCOURS DIVERS	27 500,00			27 500,00
6382	PRIME DE GARDE-NAGE	839 052,45	-12 670,57	-12 670,57	826 381,88
6383	PRIME DE NETTOYAGE DES LOGEUX	119 500,00	2 872,70	2 872,70	122 372,70
6387	REMBOURSEMENT DE PRIS EXT.	1 000,00	14 500,00	14 500,00	15 500,00
6351	IMPOTS DIRECTS				
912	Charges de personnel et faits assimilés	3 081 337,00	22 085,27	22 085,27	3 103 422,27
6211	PERSONNEL INTERIMARE				
6311	TAXES SUR SALAIRES				
6312	TAXE D'APPRENTISSAGE				
6319	AGEFIPH				
6323	PARTICIPATION A LA FORMATION	25 000,00			25 000,00
6334	PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION				
6338	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	102 900,00	754,06	754,06	103 654,06
6411	TRIMEMENT PRINCIPAL	1 623 637,00	12 000,05	12 000,05	1 635 637,05
6412	CONGES PAYES				
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	4 000,00			4 000,00
6414	INDENNITES ET AVANTAGES DIVERS				
6451	COTISATIONS URSSAF	669 000,00	8 119,43	8 119,43	677 119,43
6452	COTISATIONS URCAF				
6453	COTISATIONS CASSE RETRAITE ET FC	273 000,00	2 136,39	2 136,39	275 136,39
6454	PRESTATIONS ASSIEDIC				
6459	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				
6471	TITRES RESTAURANTS	60 000,00			60 000,00
6472	COTISATION COMITE D'ENTREPRISE	28 500,00			28 500,00
6474	COTISATION AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				
6475	VEDECINE DU TRAVAIL	9 200,00	80,04	80,04	9 280,04
6476					
6477					
6478					
6479					
6480					
6481					
6482					
6483					
6484					
6485					
6486					
6487					
6488					
6489					
6490					
6491					
6492					
6493					
6494					
6495					
6496					
6497					
6498					
6499					
65	Autres charges de gestion courante	88 835,80	19 800,11	19 800,11	108 635,91
651	REDEVANCES FOUR BREVET, LICENCES, MARQUE	83 836,80	19 800,11	19 800,11	103 636,91
654	PERTES SUR CREANCES RECROUVRABLES				
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		7 217 991,64	-462 932,18	-462 932,18	6 755 059,46
66 = CHARGES FINANCIERES		2 300,00			2 300,00
666	PERTES DE CHANGE	2 300,00			2 300,00
67 = CHARGES EXCEPTIONNELLES (a)		34 400,00			34 400,00
677	CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 400,00			34 400,00
678	TITRES ANNULEES (SUR EXERCICES ANTERIEUR)				
679	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68 = DETAILLONS AUX PROVISIONS (a) (b)					
6845	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES				
69 = Impôts sur les bénéfices et assimilés (a) (10)					
012	Dotations financières (7)	289 929,14	289 954,45	289 954,45	579 883,59
02	DEPENSES IMPREVUES	280 929,14	289 954,45	289 954,45	570 883,59
TOTAL DES DEPENSES REELLES = 012 + 02 + 67 + 69		8 044 319,83	-363 930,73	-363 930,73	7 680 389,10

(1) Dans les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le régime.
 (2) Cf. L. 101-1 du 10/01/01.
 (3) Hors mandat de paiement.
 (4) Hors des dépenses effectuées pour le financement des opérations.
 (5) Cf. article 101-1 du 10/01/01.
 (6) Cf. article 101-1 du 10/01/01.
 (7) Le montant des dotations financières est inscrit au chapitre 012 du budget.
 (8) Hors mandat de paiement des dépenses effectuées pour le financement des opérations.
 (9) Hors des dépenses effectuées pour le financement des opérations.
 (10) Ce montant est inscrit au chapitre 012 du budget.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
023	Virement à la section d'investissement				
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	273 000,00	-33 000,00	-33 000,00	240 000,00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	273 000,00	-33 000,00	-33 000,00	240 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		273 000,00	-33 000,00	-33 000,00	240 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		273 000,00	-33 000,00	-33 000,00	240 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		8 317 310,80	-236 028,73	587 913,59 -535 013,18	8 081 282,07
+					
RESTES A REALISER N-1 (7)					
+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)					
D002	Déficit exploitation reporté				
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					8 081 282,07

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
013	Atténuation des charges (5)				
619	RRR obtenus sur achats				
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERS				
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE S				
6470	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 221 962,66	-265 890,66	-265 890,66	956 072,00
706	PRESTATIONS DE SERVICE - BILLETTERIE ET AUDIOVISUEL	370 000,00	-20 000,00	-20 000,00	350 000,00
7068	MECENAT	147 500,00	-101 500,00	-101 500,00	46 000,00
707	VENTE DE PRODUITS	56 967,66	-55 467,66	-55 467,66	1 500,00
708	PRODUITS ACTIVITES ANNEXES				
7083	LOCATION D'ESPACES	60 000,00	-8 100,00	-8 100,00	51 900,00
7084	MISE A DISPO DE PERSO FACTURES				
7088	AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES				
70881	RECETTES DE PARTENARIAT	150 000,00	-49 000,00	-49 000,00	101 000,00
70882	CIRCULATION EXPOSITIONS	420 495,00	-92 479,00	-92 479,00	328 016,00
70883	DIVERS	17 000,00	-3 951,00 €	-3 951,00	13 049,00
70884	CO-EDITIONS		64 607,00	64 607,00	64 607,00
74	Subventions d'exploitation	6 719 172,00	-46 150,90	-46 150,90	6 673 021,10
741	CONTRIBUTION Lille Métropole	5 907 000,00			5 907 000,00
742	CONTRIBUTION Villeneuve d'Ascq	60 000,00			60 000,00
7481	Lille Métropole Européenne- Subventions sur projets	618 937,00	-37 565,90	-37 565,90	581 371,10
7482	VILLENEUVE D'ASCQ - Subventions sur projets	48 000,00			48 000,00
7483	CONSEIL REGIONAL - Subventions sur projets	36 000,00	-1 200,00	-1 200,00	33 800,00
7484	EUROPE - Subventions sur projets				
7485	DRAC - Subventions sur projets	50 235,00	-7 385,00	-7 385,00	42 850,00
7486	CONSEIL GENERAL Subventions sur projets				
7487	Ministère SMF				
75	Autres produits de gestion courante	55 247,00	21 423,30	21 423,30	76 670,30
751	REDEVANCES POUR BREVETS				
753	RECETTES DE PARTENARIAT				
757	REDEVANCE DES CONCESSIONS	29 747,00	20 192,30	20 192,30	49 939,30
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	25 500,00	1 231,00	1 231,00	26 731,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES					
(a) = 013+70+73+74+75		7 996 381,66	-290 618,26	-290 618,26	7 705 763,40
76	Produits financiers (b)				
766	Gains de change				
77	Produits exceptionnels (c)	32 000,00	54 589,53	54 589,53	86 589,53
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur				
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS				
773	MANDATS ANNULES (sur exercices antérieurs)				
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF				
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 000,00	54 589,53	54 589,53	86 589,53
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)				
781	REPRISE SUR PROVISIONS				
7911	EXPLOITATION - TRANSFERT DE CAHRGES				
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		8 028 381,66	-236 028,73	-236 028,73	7 792 352,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)				
7912	IMMOS - TRANSFERT DE CAHRGES				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	8 028 381,66	-236 028,73	-236 028,73	7 792 352,93
---	--------------	-------------	-------------	--------------

+

RESTES A REALISER N-1 (7)				
----------------------------------	--	--	--	--

+

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	288 929,14	288 929,14		
--	------------	------------	--	--

R002	REPRISE DE RESULTAT	288 929,14	288 929,14	288 929,14
-------------	----------------------------	------------	------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				8 081 282,07
--	--	--	--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)				
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	183 214,52	-41 624,76	-41 624,76	141 589,76
214	Constructions sur sol d'autrui				
2145	Construction sur sol d'autrui - INSTALLATIONS GENERALES, AC				
215	MATERIEL ET OUTILLAGE ET AMENAGEMENTS	5 000,00	-2 424,98	-2 424,98	2 575,02
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.	12 670,31	3 870,00	3 870,00	16 540,31
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	36 000,00	22 357,01	22 357,01	57 357,01
2184	MOBILIER	6 500,00	-1 500,00	-1 500,00	5 000,00
2188	AUTRES	124 044,21	-63 926,79	-63 926,79	60 117,42
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Total des opérations (5)				
	Total des dépenses d'équipement	183 214,52	-41 624,76	-41 624,76	141 589,76
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	270 629,11	98 410,24	98 410,24	369 039,35
20	DEPENSES IMPREVUES	270 629,11	98 410,24	98 410,24	369 039,35
	Total des dépenses financières	270 629,11	98 410,24	98 410,24	369 039,35
45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	453 843,63	56 785,48	56 785,48	510 629,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)				
102	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT				
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	453 843,63	56 785,48	56 785,48	510 629,11
---	------------	-----------	-----------	------------

		+	
RESTES A REALISER N-1 (8)			
		+	
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)			
D001 Déficit investissement reporté		=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			510 629,11

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DJ 040 = RE 042.
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RJ 041.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement					

10	Dotations, fonds divers et réserves				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES RECETTES REELLES					
-----------------------------------	--	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
021	Virement de la section d'exploitation				
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6)	183 214,52	56 785,48	56 785,48	240 000,00
28031	AMORTISSEMENTS IMMOS INCORPORELLES				
2805	AMORTISSEMENTS LOGICIELS				
2814	Constructions sur sol d'autrui				
28145	agencements, aménagement		9 769,05	9 769,05	9 769,05
2815	AMORTISSEMENTS MATERIEL AMENAGEMENT OUTILLAGE	20 000,00	-11 820,43	-11 820,43	8 179,57
28154	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIELS				
28155	AMORTISSEMENTS OUTILLAGE INDUSTRIELS				
28157	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL				
28181	AMORTISSEMENTS MOBILIER	48 214,52	119 912,80	119 912,80	168 127,32
28182	AMORTISSEMENTS VEHICULES				
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MAT	35 000,00	-13 447,00	-13 447,00	21 553,00
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	15 000,00	-9 211,61	-9 211,61	5 788,39
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES	65 000,00	-38 417,33	-38 417,33	26 582,67
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		183 214,52	56 785,48	56 785,48	240 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		183 214,52	56 785,48	56 785,48	240 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		183 214,52	56 785,48	56 785,48	240 000,00
+					
RESTES A REALISER N-1 (8)					
+					
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				270 629,11	270 629,11
R001	REPRISE DE RESULTAT		270 629,11	270 629,11	270 629,11
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					510 629,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice **22**

Nombre de membres présents **13**

Nombre de suffrages exprimés **15**

VOTES : Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation : 4-oct.-24

Présenté par le président du Conseil d'administration,
 A Villeneuve d'Ascq le 15 octobre 2024
 Le président, Monsieur Michel Delepaul



Certifié exécutoire par la présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2024	03	05
----	------	----	----

OBJET :

Validation du projet de concession relative au restaurant
Le 15 octobre 2024 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE	
Le 5 octobre 2024	M. Michel Delepaul	x	Mme Furne	Pour	
	M. Eric Skyronka				
	Mme Violette Massiet				
	M. Thierry Bonte	x	Mme Massiet	Pour	
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">15</div>	M. Didier Manier				
	Mme Marie-Pierre Bresson				
	M. Jacques Ducrocq				
	M. Peter Maenhout	x		Pour	
	Mme Marie-Pierre Janssens	x		Pour	
	M. Georges-François Leclerc	Représenté par M. Magniez			Pour
	M. Gérard Caudron				
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez			Pour
	M. Bernard Chérot	x		Pour	
	Mme Bernadette Chevillon	x		Pour	
M. Jérôme Desombre					
M. Jérémie Masurel					
M. Gonzague Flipo	X		Pour		
M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel			Pour	
Mme Maria Ines Rodriguez	x		Pour		
M. Christophe Slagmuylder					
Mme Eugénie Sant	x		Pour		
Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	x		Pour		



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-02-05 Validation du projet de concession de service pour
l'exploitation commerciale de l'ensemble des espaces de
restauration du musée LaM

Délibération n°2024-02-05 du 15 octobre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC
« LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur
fonctionnement,

Conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles
L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de
coopération culturelle, et à l'article L1411-5 relatif à la composition de la commission,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la
partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC,

Il est proposé au conseil d'administration de valider le projet de concession de service
pour l'exploitation commerciale de l'ensemble des espaces de restauration du musée
LaM, comme défini en annexe 1,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de valider le
projet de concession de service pour l'exploitation commerciale de l'ensemble des
espaces de restauration du musée LaM, comme défini en annexe 1.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 15 octobre 2024

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL

Note sur l'appel d'offre concession de service

Projet de lancement d'un appel d'offres de concession de service pour l'exploitation commerciale de l'ensemble des espaces de restauration du musée.

Des désordres sur le bâtiment ont fait apparaître des dysfonctionnements du bâtiment du LaM. Une réflexion engagée avec la MEL en tant que propriétaire du bâtiment a permis d'acter la rénovation en plusieurs phases du bâtiment ainsi qu'une remise en valeur du patrimoine bâti et du parc.

Une première phase portait sur le parc en 2022 et 2023. La 2^{ème} phase actuellement en cours concerne des travaux de clos et couvert, de poursuite des travaux du parc et d'aménagement de bureaux dans des espaces aujourd'hui non occupés.

Ces travaux de rénovation et de remise en valeur de grande ampleur ont permis de se réinterroger sur les services annexes du musée et notamment en matière de restauration à destination des publics.

Le restaurant actuel souffrait d'un manque de visibilité au sein de l'établissement et de possibilité d'exploitation en dehors des horaires d'ouverture. Il ne permettait de ce fait ni un accueil satisfaisant pour les publics du LaM, ni une viabilité économique pour le concessionnaire.

Une 3^{ème} phase de travaux a été décidée concernant le déplacement du restaurant du LaM pour une relocalisation à son emplacement originel ainsi que la création d'une cafétéria au rez de chaussée.

Nature des activités :

Dans le cadre de l'animation et des activités du musée, le LaM propose l'exploitation commerciale d'espaces de son bâtiment pour un service de restauration assise, de débit de boissons ainsi que d'un service de petite restauration légère de type cafétéria.

Les nouveaux espaces de restauration en concession de service amélioreront l'expérience de visite des publics et visiteurs du LaM et dynamiseront la fréquentation globale du site avec la captation d'une nouvelle clientèle extérieure.

Pour les publics du LaM, comme pour la clientèle extérieure, le restaurant devra être à l'image du LaM, accessible, accueillant et qualitatif.

Le Concessionnaire sera invité à faire du restaurant un lieu de destination, un moteur de visite à part entière, attractif par son activité propre, pour les cercles d'affaires, nombreux sur le territoire proche, les habitants et les visiteurs du musée.

Dans le cadre de l'exploitation des espaces, le Concessionnaire développera dans la **cafétéria** une activité de restauration rapide disponible en continu suivant les horaires d'ouverture du musée permettant aux visiteurs du LaM une pause avant ou après les visites du musée et des expositions.

Emplacement des espaces de restauration concédés :

L'espace dédié au restaurant sera situé au niveau R+1 du musée avec une terrasse et une large vue sur le parc.

L'espace de cafétéria sera situé au niveau RDC du musée dans l'espace actuel du CréaLaM complété d'un espace extérieur d'environ 100m² que le concessionnaire sera en mesure d'exploiter.

Montage juridique :

L'exploitation des espaces de restauration sera totalement prise en charge par le preneur. Ainsi, celui-ci supportera seul et en totalité le risque financier de l'exploitation en contrepartie du droit d'exploiter le service et de se rémunérer sur celui-ci.

De plus, les attentes du LaM vis-à-vis du concessionnaire sont multiples et importantes, la prestation devant répondre à un certain nombre de contraintes et obligations particulières que le LaM imposera pour répondre aux besoins du LaM et de ses visiteurs. Pour ces raisons, la concession de service s'est avérée la forme juridique la plus adaptée et la plus sécurisante pour le musée et le futur exploitant.

Durée de la concession : La durée de la concession est de cinq (5) ans.

Conditions financières :

En contrepartie de l'occupation et de l'exploitation des Espaces, le Concessionnaire versera une redevance au LaM. Cette redevance sera calculée en fonction du Chiffre d'affaires réalisé par le Concessionnaire et comportera une part fixe. Le chiffre d'affaires hors taxes servant d'assiette au calcul de la redevance concernera toutes les activités conduites par le Concessionnaire sur le site du LaM, quels que soient les espaces, les clients et, que l'activité ait été à l'initiative du Concessionnaire ou apportée directement ou indirectement par le LaM (dans le cas des privatisations).

Calendrier prévisionnel de l'appel d'offres :

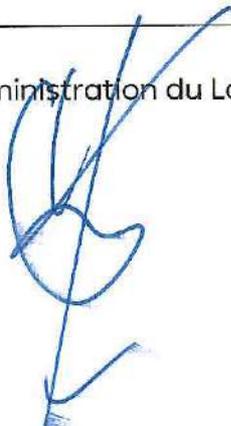
- Mise en ligne publicité : mi-octobre 2024
- Date limite de réception des candidatures et des offres : mi-janvier 2025
- Réunion de la commission de délégation de service public : début février 2025
- Phase de négociations : de mi-février à mi-avril 2025
- Choix du concessionnaire par le Conseil d'administration à partir du rapport de la commission présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci : juin 2025

Critères de sélection :

Les offres des candidats présentant des capacités suffisantes seront évaluées au regard des critères de jugement des offres suivants et feront l'objet d'un classement respectant la pondération des critères indiquée ci-dessous :

Critère technique, commercial et relatif à l'aménagement	
Pertinence des concepts et des stratégies de positionnement du restaurant et de la cafétéria	20%
Qualité de l'offre culinaire susceptible de toucher les différents clients	20%
Qualité du projet d'aménagement des Espaces, pertinence du projet par rapport à l'image et l'esprit du LaM	15%
Pertinence de l'organisation proposée et des moyens humains envisagés	10%
Critère environnemental	
comprenant les démarches environnementales, notamment au regard des produits proposés, et en matière de réduction des déchets, de lutte contre le gaspillage des produits et des ressources énergétiques, des matériaux utilisés (réutilisables/recyclables/biodégradables).	5%
Critère financier	
Cohérence et robustesse du compte d'exploitation prévisionnel	15%
Taux de redevance proposé par palier de CA et montant de la RMAG	15%

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2024	03	01
----	------	----	----

OBJET :

Validation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration
Le 15 octobre 2024 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE	
Le 5 octobre 2024	M. Michel Delepaul	x	Mme Furne	Pour	
	M. Eric Skyronka				
	Mme Violette Massiet				
	M. Thierry Bonte	x	Mme Massiet	Pour	
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">14</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">16</div>	M. Didier Manier				
	Mme Marie-Pierre Bresson				
	M. Jacques Ducrocq	x		Pour	
	M. Peter Maenhout	x		Pour	
	Mme Marie-Pierre Janssens	x		Pour	
	M. Georges-François Leclerc	Représenté par M. Magniez			Pour
	M. Gérard Caudron				
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez			Pour
	M. Bernard Chérot	x		Pour	
	Mme Bernadette Chevillion	x		Pour	
M. Jérôme Desombre					
M. Jérémie Masurel					
M. Gonzague Flipo	X		Pour		
M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel			Pour	
Mme Maria Ines Rodriguez	x		Pour		
M. Christophe Slagmuylder					
Mme Eugénie Sant	x		Pour		
Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	x		Pour		



Etablissement Public de Coopération Culturelle

**N° 2024-03-01 Validation du procès-verbal de la séance du Conseil
d'administration du 28 mai 2024**

Délibération n°2024-03-01 du 15 octobre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC
« LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur
fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la
partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

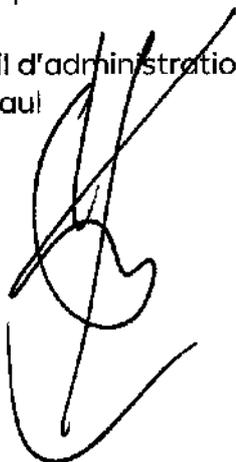
Il est proposé au Conseil d'administration d'accepter le procès-verbal de la séance du
Conseil d'administration de l'EPCC LaM du 28 mai 2024 joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter le
procès-verbal de la séance du Conseil d'administration de l'EPCC LaM du 28 mai 2024
joint en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 15 octobre 2024

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Delepaul', written over the printed name of the president.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du LaM du 28 mai 2024

Membres du Conseil d'administration :

Présent-es :

- Madame Evelyne-Dorothee Allemand, personnalité qualifiée – Conservatrice en chef honoraire
- Monsieur Thierry Bonte, Métropole Européenne de Lille - Maire de Verlinghem
- Monsieur Bernard Chérot, personnalité qualifiée - Président de l'Association L'Aracine
- Madame Bernadette Chevillon, personnalité qualifiée – Vice-Présidente de l'Association L'Aracine
- Monsieur Michel Delepaul, Métropole Européenne de Lille – Président du Conseil d'administration, Maire de Bois-Grenier
- Monsieur Jérôme Desombre, personnalité qualifiée - Association Masurel
- Madame Eve Domingos, représentante du personnel du LaM
- Madame Marie-Pierre Janssens, Métropole Européenne de Lille – Adjointe au maire de Marcq en Baroeul
- Madame Anne Lacoste, personnalité qualifiée – Directrice de l'Institut pour la photographie de Lille
- Madame Anne-Gaëlle Le Flohic, représentante du personnel du LaM
- Monsieur Cédric Magniez, conseiller pour les musées à la DRAC Hauts-de-France
- Monsieur Didier Manier, Métropole Européenne de Lille - Conseiller municipal de Villeneuve d'Ascq
- Monsieur Emmanuel Martinez, personnalité qualifiée – Chargé de mission auprès de l'administrateur au MNAM-CCI
- Madame Violette Massiet, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de La Madeleine
- Madame Charlotte Morel, personnalité qualifiée – Directrice des arts visuels de la ville de Lille
- Madame Stéphanie Robin, personnalité qualifiée – Administratrice du Fresnoy – Studio national des arts contemporains
- Madame Eugénie Sant, représentante du personnel du LaM
- Madame Isabelle Sequeira, personnalité qualifiée – Directrice du Master Sciences et Art de l'EDHEC
- Monsieur Eric Skyronka, Métropole Européenne de Lille - Maire de Saille-Lez-Lannoy
- Madame Catherine De Zegher, personnalité qualifiée – Historienne de l'art

Excusé-es :

- Madame Florence Bariseau, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Villeneuve d'Ascq
- Madame Marie-Pierre Bresson, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de Lille
- Monsieur Alain Cambien, Métropole Européenne de Lille – Maire d'Escobecques

- Monsieur Gérard Caudron, Ville de Villeneuve d'Ascq – Maire
- Monsieur Vincent Courmont, représentant du personnel du LaM
- Monsieur Christophe Desbonnet, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Tourcoing
- Monsieur Jacques Ducrocq, Métropole Européenne de Lille - Maire de Sainghin en Mélantois
- Monsieur Sébastien Fitamant, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Wattrelos
- Madame Dominique Furne, Ville de Villeneuve d'Ascq – Adjointe au maire
- Madame Marion Gautier, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale
- Monsieur Denis Gielen, personnalité qualifiée – Directeur du MAC's
- Monsieur Georges-François Leclerc, Etat – Préfet de la Région Hauts-de-France
- Monsieur Laurent Le Bon, personnalité qualifiée – Président du Centre Pompidou
- Monsieur Peter Maenhout, Métropole Européenne de Lille - Adjoint au Maire de Tourcoing
- Monsieur Jérémie Masurel, personnalité qualifiée - Association Masurel
- Madame Hélène Moeneclaey, Métropole Européenne de Lille – Maire de Lompret
- Monsieur Jacques Pastour, Métropole Européenne de Lille – Conseiller municipal d'Englos
- Madame Dominique Pierre-Renard, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Ronchin
- Monsieur Loïc Wolfcarius, Métropole Européenne de Lille – Maire de Radinghem

Invité-es :

Métropole Européenne de Lille :

- Madame Alison Borgeon, Contrôle de gestion
- Madame Julie Chantal, Cheffe d'équipe musées et arts visuels
- Madame Crisalyne Gallet, Cheffe du service culture

Ville de Villeneuve d'Ascq :

- Madame Stéphanie Sanchez, Adjointe au chef du Service, Directrice des Musées Municipaux, Direction Jeunesse, Sports, Culture et Animation, Service Culture et fêtes populaires, Valorisation du patrimoine

Amis du LaM :

- Madame Annette Archas, Présidente

LaM :

- Monsieur Sébastien Faucon, Directeur
- Madame Mélanie Givers, Agent comptable
- Madame Clémence Guérinel, Chargée des projets transversaux
- Madame Justine Lalau, Responsable juridique et sociale
- Madame Anne Possompès, Secrétaire Générale

Michel DELEPAUL : Je vous remercie pour votre présence à ce conseil d'administration. Ce conseil présente un intérêt particulier puisque c'est le premier conseil d'administration du nouveau directeur. Sébastien Faucon nous a rejoints comme vous le savez, puisque nous avons validé ensemble sa nomination lors du dernier conseil d'administration. Sébastien fera une présentation de son projet dans quelques instants. Cette présentation n'impliquera pas de vote, c'est un point d'information. Mais cela n'empêche pas de prendre la parole pour l'interroger si vous le souhaitez. Comme on l'a toujours fait dans ce conseil d'administration, la parole est tout à fait libre. Comme à l'accoutumée, je vous demanderai de vous présenter pour faciliter le compte-rendu et d'être concis dans vos interventions pour que chacun puisse s'exprimer.

Deux points ne feront pas l'objet d'un vote : la présentation par Sébastien de son projet pour l'établissement et des projets du LaM hors les murs pendant la période de fermeture.

Je rappelle que Sébastien a été recruté suivant une procédure très encadrée et que sa nomination a été validée par le conseil d'administration en janvier 2024. Son projet est basé sur une programmation riche et diversifiée, qui va valoriser la collection permanente, les expositions temporaires et qui va surtout ancrer le musée dans le territoire et mettre en avant quelque chose qui me tient particulièrement à cœur et à vous aussi, à savoir l'écoresponsabilité, les valeurs du vivre ensemble, l'égalité hommes-femmes, tous ces thèmes importants qui se doivent d'être mis en avant dans un musée comme le LaM. Voilà ce que je peux dire en préambule sur ce projet.

Sur les projets hors les murs pendant les travaux, l'idée est de continuer à faire vivre le musée. Deux circulations à l'étranger vous seront présentées par Sébastien et vous les retrouverez dans le budget, puisqu'elles vont enclencher des financements. Et puis, des actions à l'échelle euro-régionale. C'est important de continuer à être présents, voire d'intensifier la présence du LaM dans l'euro-région. Là aussi, le musée va profiter de ce hors les murs contraint et forcé par les travaux pour intensifier son action. Et puis, l'idée est de capitaliser sur cette expérience pour l'avenir avec une programmation riche pour la réouverture. Voilà, Sébastien, je te passe la parole.

Point d'actualités (point d'information)

Sébastien FAUCON : Merci Monsieur le Président. Je suis ravi d'être parmi vous aujourd'hui pour ce premier conseil d'administration, après mon arrivée le 2 mai dernier. J'ai quand même eu l'occasion de venir depuis le début d'année au musée pour rencontrer l'équipe et présenter les premiers axes de mon projet. Je suis revenu également pour la visite presse de Marisa Merz et de Guy Brunet le 30 avril.

Je vais revenir sur quelques-uns des axes stratégiques du projet que j'ai présenté au jury en décembre, puis sur la présentation des projets hors les murs qui trouvent à s'intégrer dans ce projet. Cette manifestation doit être un moment d'amorce, de mise en marche de nouvelles modalités de rencontres avec nos publics à l'échelle de la Métropole, de l'euro-région et envers nos publics transfrontaliers.

Je vais commencer par un point d'actualité, puisque c'est à l'ordre du jour. Bien évidemment, c'est mon arrivée qui a marqué ce début mai, mais c'est aussi l'ouverture des expositions qui vont nous accompagner jusqu'à la fermeture du musée fin septembre, avant une période de travaux qui durera un an et demi, avant notre ouverture début février avec cette très belle collaboration qui est déjà enclenchée avec le Centre Pompidou et l'ouverture de l'exposition dédiée à Vassily Kandinsky, dont la date est prévue vers le 20 février 2026.

La programmation a été marquée au printemps par l'ouverture de deux expositions, *Guy Brunet, le cinéma de mon père*, le 5 avril, et *Marisa Merz, Ecouter l'espace* plus récemment, le 2 mai, ainsi que par la présentation dans le parcours des collections d'un film de Wael Shawky

que le LaM avait accompagné en production ces dernières années et que nous présentons en exclusivité jusqu'à fin septembre. Pour ce projet et celui consacré à Marisa Merz, il faut noter l'édition d'un catalogue. Je vous invite à le découvrir puisqu'il revient sur le travail de cette artiste incontournable qui a marqué et accompagné le mouvement de l'Arte povera.

La fréquentation, point important, évolue bien sur ces expositions : 10 814 visiteurs depuis début mai, soit une moyenne de 493 visiteurs/jour, alors que les prévisions prévoyaient un objectif de 400 visiteurs par jour. Cela montre la bonne réception par le public, mais également par la presse (de très bons échos sur ces expositions) et par l'ensemble de nos publics français et étrangers. Je signale également l'ouverture d'une exposition qui a bénéficié d'un prêt important de la collection à Menin, en Belgique et dont le commissariat a été partagé avec le LaM. Visible jusqu'au 14 juillet 2024 au Centre Culturel de Steiger, l'exposition s'appelle « L'Univers Unique » et croise art contemporain et art brut. C'est aussi pour nous l'occasion de prolonger nos relations et notre diffusion à l'échelle euro-régionale.

Je reviens sur la fréquentation annuelle avec les chiffres consolidés au 27 mai 2024 : 56 646 visiteurs, soit une moyenne journalière de 453 visiteurs. Il est important de suivre notre progression et l'adhésion du public à cette programmation. Le temps fort du mois de mai et du début de l'année, est la Nuit des musées, qui a rassemblé 1 802 visiteurs. Si l'on compare à 2023, il y a une baisse de l'ordre de 23 %, mais qui s'explique aisément, car l'année dernière, ce week-end, correspondait aux 40 ans du musée qui faisait événement et qui avait attiré un plus large public. Là, on retrouve des chiffres classiques par rapport à un événement de ce type. Cette soirée a été l'occasion de restituer différents projets, un projet de danse avec le collège Molière de Villeneuve d'Ascq, en partenariat avec le gymnase CDCN de Roubaix, également la mise en place de visites guidées des expositions, bilingues pour certaines, en partenariat avec le comité culturel italien Dante Alighieri pour l'exposition Marisa Merz qui ont rencontré un beau succès. C'est aussi la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques dédiés à ces expositions. Et enfin, une visite de la collection à la lampe de poche et quelques propositions musicales impromptues réalisées par l'ensemble Les Voix Impénétrables. Ceci pour vous montrer la diversité des propositions par le service des publics.

J'en viens à la vie du musée qui, comme vous l'avez vu à votre arrivée, est rythmée par le chantier. Cet échafaudage que l'on peut voir depuis le patio marque le démarrage des travaux qui vont nous accompagner pendant quelques mois. Cela concerne le bâtiment Simounet et le bâtiment Gautrand. Ces travaux ont pour but de réviser l'ensemble des toitures, puis des huisseries une fois que le bâtiment sera fermé à l'automne. La bibliothèque est d'ores et déjà fermée au public depuis le 1er avril et l'équipe du musée a déménagé puisque les nuisances du chantier commencent à impacter le travail. La semaine dernière, nous avons déménagé pour une grande partie de l'équipe dans un modulaire situé sur la Plaine Canteleu à proximité immédiate du musée. Nous prenons possession de nos nouveaux locaux. Une partie de l'équipe reste sur site pour l'instant et déménagera dans un second temps au cours de l'été pour se repositionner à l'arrière du bâtiment dans l'ancien logement de direction et dans les deux studios d'artistes. C'est donc une phase encore transitionnelle pour cette partie des équipes.

Vous dire aussi qu'une page a été dédiée aux travaux sur le site Internet du musée. C'est un travail que l'on réalise en étroite relation avec la Métropole, dans la mesure où il est vraiment important que nous puissions tenir informés à la fois nos visiteurs, mais aussi les voisins du LaM. La MEL et le musée sont très attentifs à entretenir de bonnes relations de voisinage et nous continuerons en ce sens.

Un dernier point qui concerne un avenant que nous devons conclure sur la convention de mise à disposition des locaux afin de tenir compte de l'occupation du modulaire sur la Plaine Canteleu.

En ce qui concerne le parc, vous citer l'ouverture d'une guinguette que vous avez peut-être vue en arrivant. Comme le restaurant est fermé en raison des travaux, l'idée est de pouvoir

délocaliser l'activité dans le parc et de tester un nouveau format, afin de rendre ce parc un peu plus vivant. Et cela marche très bien, nous sommes très heureux du résultat. La guinguette reste ouverte les jours de fermeture du musée, ce qui permet d'attirer un public nombreux qui peut profiter du parc et des œuvres exposées. Nous n'avons pas encore pu chiffrer la fréquentation exacte que cela représente parce qu'il n'y a pas de comptage aux entrées du parc, mais on voit qu'il y a une adhésion à la fois des promeneurs, des habitants et des locaux à ce parc et à cette buvette. Cela nous laisse augurer que ce que nous envisageons à la réouverture du musée avec la réimplantation d'une cafétéria et d'un restaurant en façade coté parc.

Enfin, je souhaite indiquer à l'ensemble des membres que les personnalités qualifiées arriveront en fin de mandat à l'automne et nous procéderons à leur renouvellement au prochain conseil d'administration qui se tiendra le 15 octobre prochain.

Je voudrais conclure ce point d'actualité par un mot de remerciement à l'ensemble de l'équipe du LaM pour l'accueil qu'ils m'ont réservé. Remercier l'équipe de l'administration en particulier pour la préparation de ce conseil d'administration et la transmission de l'ensemble des documents que vous avez aujourd'hui en main. Et remercier tout particulièrement Anne Possompès, secrétaire générale du LaM, qui a assuré cet intérim et mon accueil, et avec laquelle je suis extrêmement heureux de pouvoir collaborer sur ce projet que je vais vous présenter. Et bien évidemment, Michel Delepaul, qui m'a accueilli et conseillé dans cette arrivée.

1 & 2. Présentation du projet de Sébastien Faucon, nouveau directeur-conservateur du LaM et des projets hors-les-murs du LaM pendant la fermeture (points d'information)

Les points 1 et 2 sont présentés simultanément.

Sébastien FAUCON : Ce projet, je l'avais intitulé initialement « Pour une pensée tentaculaire ». Ce n'est pas de moi, c'est d'une philosophe américaine qui s'appelle Donna Haraway. C'est une manière de penser le présent de l'institution et son avenir en plusieurs points, de manière décentrée, pour ne pas être juste et uniquement en un lieu. Cela correspond bien, je crois, à l'esprit du LaM par la présence conjointe de ses trois grands secteurs de collection liés à la donation Masurel, à la donation de L'Aracine et à la constitution d'une collection d'art contemporain de premier ordre. Cette alchimie complètement unique à ce niveau, même si depuis, le Centre Pompidou a eu cette magnifique donation Decharme, mais le LaM en région, par la présence cumulée de ces trois grands secteurs d'éducation, peut offrir une vision complètement inédite de l'art. C'était le point de départ de mon projet, avec aussi cette idée très présente de dé-hiérarchisation, de décloisonnement qui traverse à la fois le champ de l'art, mais beaucoup plus largement notre société. Des notions qui peuvent aller sur la co-construction, l'inclusion, qui sont des valeurs très présentes aujourd'hui. La durabilité, bien sûr, que Michel citait en introduction, fait partie de ce projet. Toutes ces valeurs, j'ai trouvé important de les rassembler et de les faire dialoguer dans ce projet sous le titre « Une pensée tentaculaire ».

Ce projet est plutôt une boîte à outils qu'il va s'agir d'activer avec l'ensemble de l'équipe et des partenaires. Ce projet s'articule autour de trois grands axes : la collection, la programmation et la question de la recherche que j'ai souhaité réaffirmer fortement au sein de l'établissement. Le projet scientifique s'appuie sur une vision transversale et décloisonnée, mettant véritablement l'artiste au cœur du dispositif. Le rapport au public doit être très fort, véritablement au cœur de l'établissement. Il s'agit de réaffirmer cette valeur en affirmant les valeurs d'inclusion et de solidarité. C'est essentiel. L'établissement est très en avance dans ce domaine, et je crois qu'il nous appartient aujourd'hui de mieux communiquer, mieux faire savoir l'ensemble des dispositifs mis en place par le service des publics. Enfin, la mise en place d'une politique durable. La durabilité comme valeur. Je pense que c'est important pour l'établissement de revendiquer tout ce qu'il peut faire dans ce champ, mais également de se saisir de cette valeur pour rassembler autour de lui un cercle de partenaires qui pourront l'accompagner dans le développement de ses futurs projets.

Je peux détailler, si vous le souhaitez, lors de vos questions, n'hésitez pas si vous en avez, afin que nous puissions échanger. Mais je voudrais plutôt aujourd'hui vous indiquer la méthodologie que j'aimerais poursuivre avec l'équipe. J'ai commencé à rencontrer l'équipe en entretiens individuels et je vais poursuivre. Je suis arrivé il y a trois semaines, les choses sont assez intenses avec le début des travaux et le déménagement des collections, puisque les travaux induisent le déménagement global des collections. Nous travaillons d'arrache-pied avec les services de la Métropole européenne de Lille sur ces transferts d'œuvres qui ont commencé. Mais, je souhaite avant la fin du mois de juin, avoir pu rencontrer l'ensemble de l'équipe et rentrer un peu plus dans l'opérationnel afin d'amorcer rapidement un petit séminaire de travail qui reviendra sur ce projet, ainsi que sur le PSC. Vous savez que l'établissement s'est doté d'un Projet Scientifique et Culturel renouvelé, validé par les services de l'État. Aujourd'hui, c'est une feuille de route qu'il nous incombe de suivre. Le projet que j'ai proposé s'inscrit dans cette vision. Toutefois, il s'agit de rendre opérationnelles ces idées, ces pistes de travail, et de les dérouler dans le temps long, à savoir de 2025 à 2030 : comment peut-on rendre l'ensemble de ces pistes efficaces et réalisables avec l'ensemble de l'équipe ? Ce petit séminaire sera suivi d'ateliers. Il s'agira pour nous d'identifier cinq ou six pistes stratégiques et de faire émerger au cours de ces ateliers une méthodologie de travail et les axes que nous souhaitons porter sur les différents points que j'ai pu très rapidement vous brosser dans la présentation de ce projet. Si vous n'avez pas de question, je poursuis.

Si j'en viens à la manifestation hors les murs c'est vraiment le point de départ de ce projet. Elle débutera avec la fermeture du musée fin septembre et se prolongera pendant toute l'année 2025 jusqu'à la réouverture du musée en 2026. Cette manifestation a différents enjeux. Elle doit permettre de maintenir une activité, de faire rayonner le musée à l'échelle internationale, de garder un lien avec nos publics, puisque vous savez que la fréquentation du LaM est constituée à 47 % de visiteurs métropolitains. L'ancrage local est fort. Il nous faut réaffirmer une dimension euro-régionale, mais également, au-delà de cette analyse assez factuelle, nous permettre de mettre en place de nouvelles relations avec nos publics et nos partenaires, afin de mieux identifier les leviers d'actions qui pourront être activés à la réouverture du musée en 2026, mieux comprendre les attentes de nos publics et avoir une logique partenariale renouvelée.

Voilà les grands axes, que j'ai souhaité échanger avec l'équipe afin d'imaginer ce que pourrait être proposer durant la fermeture. Cela débutera par une fête à laquelle vous êtes tous conviés le samedi 5 octobre. Une fête du chantier qui marquera non pas la fermeture du musée, mais le début d'une manifestation ouverte et généreuse sur son territoire, pour aller à la rencontre de nos publics. Cette fête se déroulera au LaM et trouvera résonance pendant ces quelques mois de fermeture à l'extérieur. Après ce premier temps fort qui marquera le lancement de la manifestation, nous aurons différents niveaux d'intervention programmatique, avec deux expositions internationales, l'une à Shanghai dès septembre, puis l'autre au Danemark au printemps 2025. Elles rassembleront d'une part, pour l'exposition au Bund One de Shanghai, 60 œuvres de la collection moderne (ensemble constitué autour de la donation Masurel), et à ARoS, un noyau fort de la donation Masurel, accompagné d'œuvres du secteur brut, puisque le projet s'est densifié récemment par la venue des commissaires danois. Cela nous ouvrira une belle itinérance avec 160 œuvres pour la présentation danoise. Ces deux itinérances, je ne vous le cache pas, se doublent d'une recherche de financements. Mais j'y reviendrai un peu plus tard.

Pour le volet plus local, il s'agit de maintenir les dispositifs en place avec le service des publics notamment dans le champ de l'inclusion et de recevoir nos publics dans une série de manifestations et d'expositions qui auront lieu sur le territoire, à la fois métropolitain, mais également euro-régional. Nous sommes en train de caler les derniers partenariats. Certains sont déjà confirmés, mais je ne pourrai pas tous les citer car nous attendons encore quelques confirmations. A ce stade, je peux déjà vous indiquer la Ferme d'en haut à Villeneuve d'Ascq, la Cité des Électriciens à Bruay-la-Buissière ou encore la Cité scientifique de l'Université de Lille pour vous montrer un peu la répartition géographique. Ces expositions ont vocation à montrer un pan, une ouverture sur l'histoire de la collection, en prenant en compte à la fois le versant

moderne, contemporain et brut. C'est bien cette logique à trois voies qui nous conduira durant les prochaines années, à toujours prendre en considération ces rebonds qui nous permettent d'être dans des jeux intellectuels au plus proche du monde d'aujourd'hui. Ces expositions ont aussi vocation à tester de nouveaux dispositifs. Je pense à la Ferme d'en haut qui permettra d'être le nouveau QG du service des publics, de tester des expositions à l'échelle d'enfants, des dispositifs adaptés avec une vision plus expérimentale, de nous inscrire pour partie dans le cadre de la saison Fiesta portée par Lille3000 l'année prochaine. Nous avons été aussi approchés pour participer à l'expérience du MuMo, aux côtés des FRAC Grand-Large et Picardie, et du CNAP. Il y aura une œuvre du LaM dans cette expérience MuMo sur laquelle nous sommes en train de travailler aujourd'hui.

Mais au-delà de ces expositions, c'est inventer de nouveaux dispositifs ou de nouveaux lieux de rencontre. Nous travaillons sur deux lignes de programmation. D'une part, aller dans des lieux inattendus. On a choisi les cafés comme lieu de sociabilité et de rencontres où toutes les classes sociales peuvent se rencontrer, dialoguer. L'équipe est aujourd'hui en prospection sur l'ensemble des cafés de la Métropole et de l'euro-région. C'est un projet assez amusant qui suscite beaucoup d'intérêt et d'engouement en interne. Il s'agit donc de voir comment proposer dans ces différents cafés une programmation culturelle qui puisse à la fois nous permettre d'être au contact de la population, de populations qui ne nous connaissent pas ou qui ne nous fréquentent peut-être pas ou peu, mais aussi de mieux comprendre les attentes de nos publics, en espérant, à la réouverture, avoir pu intriguer ces publics et leur faire découvrir le musée rénové avec cette magnifique exposition Kandinsky, dont je parlais en introduction. D'autre part, les cabarets comme forme plus événementielle et festive. Il y aura *a priori* six cabarets, un tous les deux mois, qui se succéderont sur toute l'année 2025. La forme du cabaret, c'est aussi de rejouer les soirées surréalistes, être dans cet esprit de croisement et de décloisonnement cher à l'esprit du LaM. C'est aussi proposer un format performatif et d'activation d'œuvres de la collection dans un rapport plus horizontal, en gardant les marqueurs du cabaret, à savoir un lieu de rencontre où l'on peut boire un verre, manger un morceau et profiter d'un spectacle de manière collective dans un échange très direct avec les artistes et une proximité visuelle. C'est tous ces marqueurs qui nous intéressaient dans ce projet. On identifie des lieux partenaires – ce qui n'est pas le plus dur car cela suscite plutôt beaucoup d'intérêt. Nous sommes en train de voir de quelle manière ces cabarets vont s'articuler. L'idée étant que tous ces cabarets soient très différents les uns des autres, que certains puissent être dédiés au jeune public, d'autres à un artiste invité, d'autres être le reflet de la collection. Chaque cabaret aura une identité propre et permettra de lire en creux toutes les identités multiples du LaM, qui porteront en leurs germes la programmation future. Il y aura d'autres projets plus confidentiels, mais tout aussi importants, notamment dans le secteur de la recherche, puisque c'est un axe important pour nous à développer dans les années futures et à rendre compte de cette recherche à la réouverture du musée dans les salles d'exposition. J'aurai l'occasion d'en reparler avec vous.

J'ai moins parlé de la partie partenariale. Le service des publics va maintenir et accroître les rendez-vous chez nos partenaires durant cette manifestation. Au global, c'est réaffirmer la présence du LaM au sein d'un réseau intense, que vous connaissez tous mieux que moi, au sein de la MEL et au sein de l'Euro-région. C'est d'inscrire encore plus fortement le musée, à la fois dans le réseau de l'art contemporain, avec le réseau 50° Nord et dans tout le réseau culturel afin de pouvoir enrichir notre programmation et nos échanges avec nos partenaires, mais également échanger sur nos modalités d'intervention auprès du public. Je pense que c'est important pour l'équipe et pour nous tous de pouvoir échanger très librement. Cela se fait déjà, et je pense qu'il faut que l'on continue dans cette voie afin de partager nos savoir-faire et nos savoir-être avec l'ensemble de nos collègues.

Voilà très rapidement quelques mots sur ce projet et sa mise en œuvre. Il y a beaucoup de dossiers sur la table pour l'ensemble de l'équipe et il s'agit bien de ne pas tout faire en même temps. Il faut que l'on puisse tenir les délais et la durée.

Michel DELEPAUL : Merci Sébastien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui.

Emmanuel MARTINEZ : Bonjour à tous, je suis Emmanuel Martinez. Je représente le Centre Pompidou et son président, Laurent Le Bon. Je tiens à m'exprimer aujourd'hui en son nom et à adresser nos plus sincères félicitations à Sébastien, que l'on connaît un peu dans cette maison, pour sa nomination. Nous avons eu l'occasion de nous croiser dans d'autres territoires. Au nom du Centre Pompidou, de Laurent Le Bon, de Xavier Rey, de toutes les équipes du musée, nous nous réjouissons de cette nomination.

Monsieur le Directeur, vous avez souligné des pistes de partenariat. Je rappelle en effet que nous avons signé une convention cadre avec la Métropole européenne de Lille et le LaM en avril dernier, qui nous permet de co-construire – je sais que c'est un mot que vous appréciez, qui était au cœur de votre projet. Nous serons très heureux de co-construire trois expositions : Kandinsky en février 2026, puis une exposition consacrée à Antonin Artaud, et la troisième est à définir ensemble. C'est un peu un cadeau de bienvenue, si je peux dire, pour les années à venir. Je fais juste une parenthèse. Vous savez que le Centre Pompidou va fermer lui aussi pour des travaux, mais nous continuons d'exister et ce sera ici une belle opportunité pour continuer à faire des choses et à programmer.

Et puis, comme vous avez demandé d'être concis, Monsieur le Président, je terminerai par un troisième point en formulant tous nos vœux de réussite pour ce nouveau mandat. Et je crois que la Métropole a un atout majeur sur son territoire. Merci à vous.

Michel DELEPAUL : Merci. Effectivement, le partenariat avec votre établissement est particulièrement important pour nous. Et je me réjouis des relations que l'on a ensemble. D'autres prises de parole ? Non. Merci pour ce point d'actualité. Merci pour cette présentation de ton projet, Sébastien. Merci pour cette intervention de notre partenaire. Nous continuons l'ordre du jour de ce Conseil d'administration.

3. Validation des procès-verbaux des deux dernières séances du Conseil d'Administration (délibération)

Michel DELEPAUL : Le point suivant est un point classique, la validation des procès-verbaux des deux dernières séances du conseil, celle du 14 décembre 2023 et celle du 15 janvier 2024. Y a-t-il des remarques ? Non ? On peut considérer qu'ils sont adoptés à l'unanimité. Merci.

Michel Delepaul soumet au vote la validation des procès-verbaux des deux dernières séances du conseil d'administration ; ceux-ci sont validés à l'unanimité.

4. Présentation et vote du compte financier 2023 (délibération)

Michel DELEPAUL : Point suivant, nous rentrons dans la partie financière avec la présentation du compte financier 2023. Je vais laisser la parole à Mélanie pour la présentation du compte financier. Mais avant, je vous rappelle qu'un audit financier a été mené par le Cabinet Mazars en 2023, qui avait cadré un certain nombre d'obligations. Vous verrez que le résultat 2023 est nettement moins catastrophique que celui de l'année 2022, et que nous sommes complètement dans le cadre fixé par l'audit du cabinet Mazars. J'y vois deux raisons. La première, ce sont les contraintes que nous nous sommes fixées et que les équipes ont respectées. Je les en remercie d'ailleurs. La seconde tient à la qualité du travail d'Anne qui a assuré à la fois l'intérim de la direction et son poste de secrétaire générale, avec cette contrainte supplémentaire de s'adapter aux conclusions de l'audit. Je voulais mettre en exergue ce matin l'excellent travail qu'a fait Anne sur cet exercice 2023 et qu'elle continue d'ailleurs sur l'exercice 2024, avec beaucoup de volonté pour l'établissement. Merci Anne, merci aux équipes pour leur travail.

Voilà ce que je voulais dire en préambule. Je laisse la parole à Mélanie et vous aurez la possibilité de vous exprimer ou de poser les questions que vous souhaitez après l'exposé.

Mélanie GIVERS : Bonjour à toutes et tous. Je vais être relativement brève puisque les éléments financiers seront exposés de manière plus détaillée par Anne dans un deuxième temps. Et compte tenu de l'ordre de jour assez conséquent, je vais essayer de faire bref, mais vous pourrez poser vos questions, le cas échéant.

Comme Monsieur Delepaul vient de le dire, le résultat est encore déficitaire cette année, mais de manière nettement moins importante. Sur l'exercice 2022, le résultat déficitaire était de 906 000 € et sur 2023, il est de 84 000 €. Le résultat se caractérise par un déficit plutôt très satisfaisant, très bien maîtrisé, compte tenu du contexte inflationniste toujours difficile, avec les coûts importants des fluides, gaz et électricité. Cela reste d'actualité, malheureusement. Sur les dépenses, les petits graphiques reprennent les éléments essentiels. La répartition est toujours sensiblement la même. Ce sont toujours les charges à caractère général et les charges de personnel qui représentent la part la plus importante des dépenses totales, soit 93 %. Je passe un peu rapidement, mais n'hésitez pas si vous avez des questions. Je peux juste vous dire que le compte correspondant aux fluides est passé, entre 2022 et 2023, de 614 000 € à 1 million d'euros.

La section de fonctionnement, qui représente les dépenses courantes, les dépenses usuelles, le fonctionnement habituel de l'établissement, qui comptabilise l'essentiel des dépenses, reste sensiblement stable d'une année sur l'autre. Rien de particulier sur le sujet, à part à nouveau les fluides, mais je ne vais pas revenir sur cette augmentation que tout le monde connaît. Sur les charges de personnel, on constate une petite augmentation, mais de manière très logique, compte tenu de l'augmentation des points d'indice.

Sur la section d'investissement, qui concerne les opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine, hors dépenses usuelles (achats de matériel durable, constructions, travaux d'infrastructures, comme c'est le cas actuellement), elle était assez stable ces dernières années. Entre 2021 et 2023, elle évolue à 200 000 €, 223 000 €, puis 210 000 € en 2023. Il n'y a pas de chiffres qui nécessitent d'explications particulières, à part peut-être, mais c'est à nouveau tout à fait normal, le matériel du bureau et le matériel informatique, avec une nette augmentation. Le renouvellement nécessite forcément des investissements qui sont variables d'une année sur l'autre. C'est donc tout à fait logique.

Concernant les recettes, les pourcentages sont sensiblement les mêmes, puisque la principale source de financement provient toujours des contributions et des subventions. Cela représente toujours plus de 80 % des recettes. On relève néanmoins en 2023 une augmentation des recettes propres du musée, que l'on peut expliquer par l'anniversaire du musée et les événements liés. Concernant les subventions, nous sommes toujours sensiblement dans les mêmes eaux, avec néanmoins une subvention exceptionnelle de la MEL liée toujours aux 40 ans du musée. Je ne les détaille pas, vous les avez dans le petit document qui vous a été remis. Concernant la vente de produits, en 2023, on a pu constater une petite augmentation. Concernant le mécénat, on a constaté un montant assez supérieur : entre 2022 et 2023, les produits liés au mécénat ont été multipliés par quatre. Anne aura une analyse plus précise sur le sujet, le 40^e anniversaire du LaM a très probablement participé de cette augmentation, ainsi que les locations d'espace, par exemple.

En conclusion, forcément, l'exercice a été marqué par les 40 ans du LaM, qui a vu le soutien accru de la MEL, une augmentation des recettes propres, mais aussi une augmentation des dépenses liées à l'anniversaire. La forte augmentation du coût de l'énergie absorbe malheureusement le surplus de recettes. Le prochain exercice sera à nouveau certainement particulier compte tenu des travaux et de la fermeture. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Michel DELEPAUL : Merci Mélanie. Effectivement, le compte financier, mais aussi le compte administratif qui va suivre, sont impactés par les 40 ans du LaM. Sébastien en a déjà touché à un mot tout à l'heure, nous avons eu une augmentation de la fréquentation de 15 %, soit un

impact à la fois financier et budgétaire que l'on retrouve dans les recettes, mais malheureusement, même si la métropole a versé une subvention exceptionnelle, l'augmentation du coût des fluides fait que tout cela a été absorbé. Mais globalement, nous respectons le cadre que nous avait demandé le cabinet Mazars et qui avait été validé par le Conseil d'administration. Y a-t-il des questions sur le compte financier ? Non. Je peux le proposer au vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Un contre. Abstention ? Merci.

Michel Delepaul soumet au vote le compte financier 2023 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

5. Présentation et vote du compte administratif 2023 (délibération)

6. Affectation du résultat 2023 à l'exercice 2024 (délibération)

Les points 5 et 6 sont présentés simultanément.

Michel DELEPAUL : Nous passons au compte administratif. Anne vous le présentera dans le détail, on va retrouver le résultat déficitaire de 84 000 €, qui s'explique comme on l'a dit tout à l'heure. On va voir que le résultat cumulé est dans l'épure des prévisions d'atterrissage établies par le cabinet Mazars. Vous aurez tout le détail dans le compte administratif, de la vie financière et budgétaire de l'établissement.

Si vous le voulez bien, puisque les deux points sont liés – à savoir, le point 5, la présentation du compte administratif et le point 6, l'affectation du résultat – nous allons les intégrer dans une même présentation par Anne, puis nous passerons, si vous voulez bien, à un vote complet du point 5 et du point 6 pour gagner un peu de temps. Évidemment, vous aurez tout le loisir de poser vos questions. Anne, je te laisse la parole.

Anne POSSOMPES : Merci Monsieur le Président. Je vais essayer d'être très concise parce que vous avez beaucoup d'éléments dans la note et je ne vais pas redire ce qu'a déjà dit Mélanie. Globalement, nous sommes en amélioration par rapport à ce qui avait été voté en DM2 où l'on imaginait un résultat de fonctionnement plutôt déficitaire de moins 190 000 € et on est à moins 146 000 €.

Dans les faits marquants, c'est une augmentation des ressources propres assez exceptionnelle de 36,4 %, liée aux 40 ans. Souvenez-vous, on avait dégradé la billetterie en DM2, parce qu'on savait qu'on ne tiendrait pas l'objectif. Pour autant, on est parfaitement dans l'épure de ce qu'on avait projeté puisqu'on est à 530 000 € pour un objectif de 543 000 €. Voilà ce qu'il faut retenir.

Sur les mécénats, c'est une année record. Le niveau le plus haut était en 2015 de 341 000 € et nous sommes à 483 000 €, avec deux mécénats à noter : la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe, pour 300 000 €, dont 50 000 € en 2022 et 250 000 € en 2023, soutien massif sur les 40 ans, et un mécénat très important pour l'exposition d'Anselm Kiefer de la Galerie Gagosian pour 150 000 €. Ces deux mécénats ont été absolument essentiels pour l'équilibre de l'année 2023. C'est beaucoup plus compliqué en 2024, nous y viendrons lors de la présentation du budget supplémentaire. Les partenariats sont neutres en recettes et en dépenses, je ne m'y attarde pas, mais ils sont quand même sur un niveau assez élevé de 230 000 €. Les privatisations sont un tout petit peu en deçà, mais c'est une question de décalage de dates, puisqu'on avait une opération qui devait se tenir en décembre et qui a été décalée en janvier et parce que l'on respecte la date de service fait, mais c'est parfaitement dans l'épure. Voilà pour les choses les plus essentielles sur les recettes.

Sur les dépenses, elles ont en effet été parfaitement maîtrisées et je remercie vraiment les équipes qui ont joué le jeu parce que c'est un travail au quotidien d'affiner, de vérifier si le besoin est bien de tel montant, si on ne peut pas encore faire un effort, si ce qu'on ne donne pas au service des publics, on peut l'allouer au service artistique... C'est un vrai jeu de vases

communicants pour redéployer et tenir au mieux le budget. L'équipe a joué le jeu et je tiens vraiment à la remercier. Ce que l'on peut noter : vous vous souvenez qu'on avait opéré un petit redressement de méthode comptable, c'est-à-dire qu'on ne rattache sur l'année N, que les dépenses constatées en année N. Sur les charges à payer, on redresse, puisqu'on est passé en 2022 de 841 000 € contre 84 000 € en 2023 que nous reportons en 2024. C'est pareil, c'est un bel exercice qui a été fait. Sur la masse salariale, elle est dans l'épure de la DM2. On note quand même qu'avec la hausse de la convention ECLAT, qui était de 3,5% en 2023, cela pèse pour 64 000 €. Je le dis parce que cela pèse sur l'année 2023, mais cela va peser aussi sur l'année 2024 et ainsi de suite. Tout cela fait qu'on perd de la marge de manœuvre sur nos effectifs, sur la possibilité de recrutement, etc. Des postes qui avaient été, non pas gelés, mais mis en attente dans l'attente du recrutement de la nouvelle direction. Je pense au poste de responsable de la communication. Cela se fera dans le courant de l'année ou début 2025, le temps de voir vers quoi aller. Cela explique qu'on a réussi à tenir mais on a tenu avec des vacances de poste. Il faut quand même bien l'avoir en tête.

Les dépenses artistiques ont été bien tenues aussi. Elles représentent 21 % du budget en coûts directs et quand même 33 % dès lors qu'on y intègre les effectifs et la masse salariale allouée. Ce n'est pas un petit budget, mais l'idée est d'arriver à maintenir cette enveloppe artistique. Ensuite, on arrive dans le bilan des 40 ans, je ne vais peut-être pas m'attarder sur les budgets pluriannuels des expositions. Les dépenses de communication et du développement sont un tout petit peu en repli, mais c'est principalement lié au partenariat. Les dépenses consacrées à la politique des publics, de la même manière, sont aussi un peu en repli. Le budget global des publics a un coût direct à 2 %, ce qui paraît très faible, mais dès lors qu'on intègre les effectifs alloués dans le calcul de la masse salariale, on est à 10 %, ce qui n'est pas rien.

Autre chose, Mélanie l'a dit, les fluides sur le bâtiment et la sécurité ont rendu très difficile l'exécution budgétaire en 2022 et en 2023. On le voit après dans le budget supplémentaire 2024, possiblement que les choses se stabiliseraient, ce qui serait une très bonne nouvelle pour nous pour cette année et les suivantes. Il faut rester très prudent. Mais, on a quand même une augmentation de 100 %. C'est-à-dire qu'on a dû absorber 500 000 € qui n'ont pas pu être alloués à autre chose. C'est une hausse de 500 000 € sur les fluides.

Les dotations d'amortissement commencent à peser assez fortement quand même, avec 276 000 €. Elles sont reprises sur les recettes d'investissement, mais cela traduit les efforts du musée sur les équipements, les équipements courants. Et là, je pense à la signalétique, aux planchers, etc.

Le budget d'investissement est un peu en repli, avec 213 000 €. On a poursuivi le remplacement des systèmes d'éclairage par le relamping, et aujourd'hui, il ne reste que les réserves à réaliser. On a bien avancé et ce qui explique aussi les économies qu'on arrive à faire sur les fluides et c'est très bien. Et puis, nous avons la mallette pédagogique numérique projet de 2022, qui pèse dans les comptes 2023.

En conclusion, on a un résultat cumulé, correspondant aux réserves du musée, de 288 000 € en section d'exploitation et de 170 000 € en section d'investissement. L'objet est de réaffecter ces fonds en report à nouveau, c'est-à-dire en réserve.

Michel DELEPAUL : Merci Anne. Des questions, des interventions ? Non ? On va passer au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Michel Delepaul soumet au vote le compte administratif 2023 ainsi que l'affectation du résultat 2023 à l'exercice 2024. Ces points sont adoptés à l'unanimité.

7. Présentation et vote du budget supplémentaire 2024 (délibération)

Michel DELEPAUL : Le point suivant est la présentation du budget supplémentaire 2024. Ce budget est construit de façon prudente en matière de dépenses, notamment sur le poste des fluides, puisque vous avez bien compris qu'il pèse beaucoup dans nos charges. Même si l'on constate un certain nombre de baisses, nous restons quand même très prudent. Nous retrouverons en recettes les expositions hors les murs. Dans les investissements, nous aurons une hausse liée aux hors les murs à l'international, puisqu'il faudra construire ou acheter des caisses climatiques nécessaires au transport des œuvres. Je laisse la parole à Anne.

Anne POSSOMPES : Ce budget tient compte du report des fonds que nous venons de faire voter. Il varie en fonction de ce que nous connaissons aujourd'hui des recettes et des dépenses. Aujourd'hui, on serait plutôt sur un exercice excédentaire de près de 165 000 €. Tout cela avec prudence car c'est un chiffrage un peu délicat, dans la mesure où nous sommes en train de contractualiser sur des itinérances hors les murs à l'international, qui ne sont justement pas encore contractualisées. Les travaux viennent d'être lancés et on a prévu une enveloppe de crédits qui n'est pas fongible avec le reste du budget d'établissement dédiée à ces travaux. Je reste prudente, je ne sais pas encore quels sont les surcoûts que nous pourrions avoir à supporter. Le chantier des collections vient de démarrer. De la même manière, c'est un exercice assez difficile, assez compliqué avec les effectifs en présence. On a recruté quelqu'un en régie pour soutenir ce chantier. Lorsqu'on a construit le budget 2024, Sébastien n'avait pas encore été nommé et je n'avais pas vocation à dessiner la programmation pour la fermeture, je n'avais projeté aucun budget. Aujourd'hui, je projette une petite enveloppe d'amorce qu'on pourrait utiliser dès 2024, en vue de ces projets hors les murs qui vont démarrer assez rapidement. Je ne reviens pas sur les projets hors les murs, puisque Sébastien les a déjà bien déroulés.

En recettes, on se trouverait avec une hausse de 338 000 €, ce qui correspond à 4,4 %. Sur les financements publics, malheureusement, nous n'avons pas obtenu la subvention des Olympiades culturelles de la DRAC qui avait été projetée dans notre budget (31 600 €). Ces fonds sont donc déprogrammés. De la même manière, je déprogramme des dépenses sur la programmation culturelle liée aux Olympiades culturelles, mais dans une moindre mesure car nous enregistrons plus de recettes, je peux donc garder un peu de marge de manœuvre pour arriver à construire un projet ambitieux. De la même manière, nous perdons 5 000 € de la Ville de Villeneuve d'Ascq sur la subvention complémentaire de 15 000 € qui s'établit donc à 10 000 €, c'est bien malheureux. En revanche, on inscrit une nouvelle subvention de la DRAC correspondant à une prise en charge partielle à 70 %, liée à l'AMO pour le chantier des collections, absolument essentielle pour ne pas nous louper sur des questions de planification de ressources, etc. Cela représente 22 000 € pour un coût de 30 000 € pour le musée. Les autres subventions sont inchangées.

Sur les ressources propres, on enregistrerait une hausse de 353 000 €, ce qui correspond à + 37%. Tout cela est lié principalement aux itinérances. La billetterie n'est pas mouvementée pour le moment. La situation demeure fragile, nous ne sommes pas en plus-value et nous craignons toujours un peu la période estivale durant laquelle la fréquentation décline. Peut-être que cette année, avec les Jeux Olympiques, nous aurons un regain touristique, mais par prudence, la billetterie n'est pas réévaluée, nous verrons en DM2. Les mécénats sont diminués de près de 28 000 €. Le contexte pour les mécénats est compliqué. Une vacance de direction n'est pas très porteuse pour les mécènes. Et de plus, un musée dont on entend qu'il va fermer, c'est plutôt dissuasif. Mais on ne perd pas courage, on continue le travail stratégique qui a été mené. Maintenant, on va surtout s'appuyer sur le projet de Sébastien pour essayer de construire une nouvelle stratégie parce que le projet est porteur et que j'y crois beaucoup. Je pense que les mécènes peuvent adhérer. Mais c'est un travail un peu long. J'espère que nous n'aurons pas à dégrader davantage les mécénats en DM2, au prochain budget. Les privatisations à l'inverse sont à la hausse. Elles étaient en baisse au CA 2023, et sont à la hausse en 2024. On a eu un report d'opérations et elles se portent beaucoup mieux de ce qu'on avait imaginé. On avait projeté un budget avec des échafaudages dont on ne savait pas où ils seraient implantés, s'ils allaient abîmer la façade et finalement, on est arrivé à coordonner les choses en bonne intelligence avec la maîtrise d'ouvrage. C'est la grande difficulté avec ces travaux, d'arriver à

planifier et coordonner les opérations entre l'activité du musée qui reste ouvert en exploitation et le besoin des travaux qui ne doivent pas être ralentis.

Sur les circulations internationales, je peux vous indiquer que si ces deux opérations se font, cela représente pour 2024 et 2025, 410 000 € de recettes pour le musée. C'est une question de rayonnement pour Shanghai dans le cadre de la célébration des 60 ans des relations diplomatiques France-Chine. Avec le Danemark, c'est une très belle collaboration avec un partenaire déjà connu puisque l'exposition *Annette Messenger, Comme si*, présentée au LaM en 2022 y a été présentée. C'est une opération très importante pour nous d'un point de vue financier et stratégique. Voilà, principalement ce qu'il faut relever.

Sur les dépenses, il est trop tôt pour mouvementer quoi que ce soit sur la masse salariale. Pour le moment, elle est contenue. Sur la programmation artistique, on est en hausse de 135 000 euros, cela fait + 12,2%. Il y a des plus et des moins, des choses qui sont en diminution, notamment le réaccrochage, car on a dû affecter les ateliers pédagogiques dans des salles du musée (forcément, qui dit atelier pédagogique dans une salle de musée dit moins de rotations, etc.). En revanche, sur le budget de gestion de la collection, les hors les murs nécessitent des dépenses de restauration d'œuvres, de préparation des œuvres, de ré-encadrement, etc. Il faut pouvoir les projeter en recettes et en dépenses. Si les opérations capotent, je déprogrammerai les recettes et les dépenses. Il n'y a pas de risque pour l'établissement, mais je suis obligée de les inscrire aujourd'hui puisque les opérations arrivent très rapidement. Sur la programmation culturelle, je l'ai indiqué, malheureusement pas d'Olympiades culturelles, on a un peu diminué les dépenses en laissant une marge de manœuvre permettant de faire une belle fête de chantier, des opérations dans le ciné-parc cet été, etc. Vous avez des éléments dans la note, je ne vais pas détailler, je pense avoir dit le principal.

Un élément important, le musée s'était doté il y a quelques années d'un logiciel CRM qui s'est avéré peu performant. C'est très compliqué pour les équipes d'envoyer des newsletters, on n'arrive pas à automatiser les envois et cela prend un temps fou. Donc, nous souhaitons nous doter d'un logiciel de CRM (Arénométrie, connu dans le secteur muséal et des institutions culturelles) qui n'est pas de l'investissement, mais en mode externalisé SaaS (licence). Ce sont les seules dépenses que l'on a inscrites. C'est un coût de 20 000 € environ, mais je pense que c'est absolument essentiel. Cela va nous aider pendant la fermeture. Cette année va nous permettre de roder l'outil. Cette dépense est inscrite au service des publics sur le volet marketing/tourisme.

Sur le bâtiment, possiblement une bonne nouvelle puisque l'on constate des factures un peu à la baisse sur les fluides pour le premier trimestre. Aujourd'hui, cette baisse est impactée dans le budget supplémentaire. Par prudence, je n'ai pas tiré la trajectoire jusqu'au bout de l'année, je ne sais pas ce qui peut se passer. Ces baisses sont dues notamment à une consommation moindre en électricité (20 % en moyenne sur ce premier trimestre). Il y a aussi un effet de prix puisque le tarif a baissé de 15 % et qu'il n'a pas fait très froid. En revanche, la consommation en gaz a augmenté.

Je pense avoir dit l'essentiel. Sur l'investissement, Michel l'a relevé, pour faire voyager les œuvres, il faut fabriquer des caisses. Nous inscrivons une dépense de 65 000 € nécessaires pour faire fabriquer des caisses climatiques. Ce sont quand même des chefs-d'œuvre, c'est absolument important, d'où la hausse sur le budget d'investissement.

Michel DELEPAUL : Merci Anne. Vous avez tout le détail. Un point important quand même, c'est le résultat cumulé de fonctionnement 2023 que l'on vient d'affecter, qui est important. 288 000 euros affectés en dépenses imprévues, seront mobilisables seulement en cas d'absolue nécessité, et surtout après vote du conseil d'administration. On est resté extrêmement prudent, comme l'a dit Anne tout au long de son exposé. C'est important de rester, certes optimiste, certes volontaire, mais quand même très prudent, compte tenu du climat dans lequel nous nous trouvons. Je ne sais pas s'il y a des demandes d'intervention ?

Jérôme DESOMBRE : Bonjour à tous. Au vu du déficit structurel du musée et des subventions exceptionnelles qui ont baissées un peu cette année, qu'est-ce que vous comptez faire ou quelles sont les actions qui vont remédier à cette problématique de déficit structurel ?

Anne POSSOMPES : Il y a deux leviers. Il y a un levier sur les recettes. Il faut que l'on arrive maintenant à engranger des mécénats pluriannuels sur le projet d'établissement qui ne soient pas forcément fléchés sur des grandes expositions très coûteuses. C'est un vrai sujet, à mon avis. Il y a un levier avec le futur restaurant. Je pense qu'on peut avoir un peu plus de ressources propres avec un taux de redevance d'usage plus fort qu'aujourd'hui, surtout un chiffre d'affaires amélioré par un restaurant en face d'un parc sublime avec des sculptures extraordinaires. On a un autre levier qui est celui d'abaisser un peu les dépenses en laissant une marge de manœuvre ambitieuse sur le volet artistique. Il y a encore à travailler sur le volet des dépenses. C'est la trajectoire que j'ai déjà commencé à faire, que je vais poursuivre en juillet pour voir quel est le juste niveau. Je pense que les contributions devraient être un peu rehaussées. Quand je dis un peu, l'idée est de trouver le juste milieu. 200K € ? 300K € ? 150K € ? Aujourd'hui, je ne sais pas. Vous l'avez vu dans le compte financier, je ne me suis pas attardée dessus, mais quand on calcule l'inflation cumulée depuis 2012 à aujourd'hui, c'est 17,7 %. Les contributions n'ont pas évolué, cela pose quand même question. Cela veut dire que le musée absorbe cette inflation qui se reporte sur tous les coûts. Il y a un levier sur les recettes. À mon avis, on doit pouvoir engranger des mécénats de manière plus pérenne et plus solide. Il faut trouver le juste niveau, j'y crois, c'est juste que cela prend un petit peu de temps et que la période a été chahutée. Et puis, il y a un travail à faire sur les dépenses, un ciblage des dépenses, des dépenses à resserrer. On en a déjà identifiées avec Sébastien. Maintenant, il faut y travailler. J'espère avoir répondu à ta question, Jérôme.

Michel DELEPAUL : Effectivement, il y a deux axes. Les dépenses, il faudra les maîtriser, voire augmenter les gains potentiels. Comme tu viens de le dire, on les a identifiées. Sur les recettes, on a trois cibles. Sur le mécénat, comme l'a dit Anne, avec le changement de direction, c'était un peu compliqué mais maintenant, l'organisation est stabilisée, cela va être un peu plus facile de travailler sur le mécénat. Et puis, nous avons deux autres types de recettes importantes. Je ne parle pas de la billetterie, mais du restaurant. Nous avons la chance que la Métropole ait accepté de prendre en charge les travaux de relocalisation du restaurant qui permettra une meilleure visibilité et attractivité du lieu. L'idée est de donner envie aux gens de venir manger le midi parce que la restauration sera de qualité. Il faudra qu'on recrute un chef de qualité qui soit attractif, c'est important dans ce type de démarche, d'attirer par le cadre et par le chef. Troisième point, c'est notre acteur financier naturel, la Métropole, qui sera aux côtés du LaM s'il y a un problème, comme elle l'a toujours fait. Je peux vous garantir qu'entre les services financiers de la Métropole et le LaM, cela se passe très bien. On a cette chance d'avoir un dialogue constant et naturel. C'est important parce que cela permet à la Métropole d'être associée dès le départ en cas d'éventuelle problématique budgétaire. Cela se passe très bien et en toute clarté. Et je n'ai aucun doute sur le fait que la Métropole sera toujours aux côtés du LaM. Je mets cela en exergue car le relationnel est constant et la Métropole s'en félicite beaucoup. C'est donc un budget supplémentaire certes prudent, mais je pense qu'il vaut mieux être prudent que très optimiste.

Sébastien FAUCON : Pour compléter ce que Michel et Anne ont pu avancer, le mécénat est un axe de réflexion assez fort pour l'établissement au-delà des privatisations. Quoique les privatisations vont être regardées et paramétrées avec la réouverture et la libération de certains espaces du musée qui pourront être clairement identifiés et faire l'objet d'un package à construire. On va traverser une année 2025 marquée par la fermeture du musée. Forcément, on se coupe des privatisations et le mécénat va être plus délicat à envisager sur cette année-là. Cela étant, 2026 arrivera très vite. Comme je le disais en introduction, c'est une manière de travailler sur les valeurs de l'établissement. Anne le disait très justement, il s'agit aujourd'hui de travailler sur un mécénat institutionnel, peut-être un peu moins sur un mécénat de projets, pour fédérer un groupe de mécènes forts autour de l'établissement, autour de ses valeurs structurantes. Je crois qu'aujourd'hui, les entreprises ont besoin de faire cohabiter ou dialoguer

leurs actions de mécénat avec leur responsabilité sociale (RSE). Il faut qu'on s'inscrive dans cette trajectoire en voyant comment certaines actions déjà menées fortement par l'établissement dans le champ social, ont besoin d'être réaffirmées, d'être mieux connues, mieux structurées, afin de fédérer ces mécènes autour de ces actions dans les IME comme dans le champ pénitentiaire, pour ne citer que deux champs d'action parmi d'autres, au-delà des actions vers les scolaires et toutes les actions que l'on peut mener à la fois au sein de la Métropole, mais de manière plus vaste.

Deuxième point, ce sont les privatisations, avec le paramétrage des nouveaux espaces et voir comment ces privatisations peuvent cohabiter avec le calendrier d'ouverture du musée. Les horaires peuvent être un sujet délicat. La cohabitation entre l'accueil des groupes et l'accueil des privatisations est un point que l'on devra étudier à l'avenir. Bien évidemment, il s'agit aussi de faire venir de nouveaux publics, notamment le tourisme belge. Je vous rappelle aujourd'hui qu'on est à 7 % de la fréquentation sur nos amis belges, alors qu'on est un musée transfrontalier. Je pense qu'il y a un véritable sujet à creuser ici. Le tourisme d'affaires, plus largement, est un sujet sur lequel j'ai déjà pu m'entretenir avec Hello Lille lors d'un premier rendez-vous de travail et la manière dont on va pouvoir avancer un peu plus fortement sur cette donnée. Et au-delà, c'est le réseau entrepreneurial qui encercle le LaM, sur lequel il nous faut travailler à travers le développement de nouveaux publics. Je pense ici aux jeunes actifs qui sont peu présents au musée. Une étude des publics cible est déjà sur la table. On connaît nos publics, mais il nous faut être plus réactif et plus en proposition envers ces publics dans le cadre de la réouverture en février 2026.

Michel DELEPAUL : Pour compléter très rapidement, au sujet du travail avec Hello Lille, un projet de la Métropole qui arrivera très rapidement sur la table des conseillers métropolitains, c'est la création de l'Office du tourisme métropolitain, qui va fortement impacter la visibilité touristique de la Métropole dans toutes ses composantes. L'idée est de travailler sur l'attractivité de la Métropole, qu'il y ait des retombées à la fois sur tous les partenaires de la Métropole, les structures comme le LaM. Nous disposerons d'un outil de valorisation du musée qui permettra d'avoir une visibilité à la fois métropolitaine, nationale, internationale, peut-être un peu plus importante qu'actuellement. C'est tout un paysage qui est en train de se mettre en place, qui portera ses fruits dans un an, un an et demi maximum.

Cédric MAGNIEZ : La demande de subvention pour l'AMO, on ne l'a pas reçue. J'ai fait un point hier et je n'ai pas cette demande dans les entrées. Il faudra penser à le faire.

Anne POSSOMPES : Normalement, elle est partie, je vais vérifier.

Cédric MAGNIEZ : Sur le projet des Olympiades culturelles, je n'étais pas associé à cet appel à projets. Par contre, un dossier a été déposé dans le cadre de l'Été culturel, sur lequel une suite va être donnée ou a déjà été donnée. À garder en mémoire sur les accompagnements qui vont arriver.

Anne POSSOMPES : C'est parfait. Je n'en ai pas parlé parce que je l'avais déjà inscrite au budget primitif (8 000 €). Très heureuse de savoir qu'elle est actée ! On verra le montant. Merci beaucoup. Je vais enquêter sur le dossier AMO parce que ce n'est pas normal. Merci Cédric.

Jérôme DESOMBRE : Dans le contexte du programme hors les murs, quelles collections ont vocation à être exportées ? Quand on voit les recettes potentielles de Shanghai et du Danemark, est-ce que vous faites la promotion de l'art brut ? Elles ne sont pas toutes présentables, cela prend du temps, et c'est compliqué logistiquement. Pour les opérations locales, est-ce qu'elles sont à budget équilibré ou une exposition est gratuite ? Comment est-ce que vous budgétisez tout cela ?

Sébastien FAUCON : Je vais répondre en partie, car nous sommes en train de construire avec nos partenaires les expositions hors les murs à l'échelle métropolitaine et euro-régionale.

Forcément, on est dans les dialogues de prises en charge, de partages des coûts, sachant que les lieux n'ont pas les mêmes conditions d'accès et de surveillance que nous au LaM. Il nous faut paramétrer au plus juste sur le partage des charges.

Je reviens sur les hors les murs. Shanghai, c'est un peu de mon fait si cela arrive tardivement, parce que j'en ai parlé avec Anne avant mon arrivée. Anne s'est signalée auprès d'un porteur de projet qui s'appelle Manifesto pour nous accompagner. Il s'est trouvé qu'il y avait cette opportunité de calendrier qui s'offrait à nous et donc il aurait été difficile de refuser. Comme vous le savez, pour ce type de projets normalement, on s'inscrit trois ans à l'avance plutôt que trois mois. Comme ARoS était déjà booké, il nous semblait important et intéressant de les faire cohabiter, se rejoindre. Il y avait cette envie du côté de Shanghai de travailler sur la collection d'art moderne et la collection Masurel en particulier. C'est un très beau lieu, qui a travaillé avec beaucoup d'institutions françaises, le musée Marmottan Monet comme la Fondation Bemberg. C'est un lieu expérimenté et connu, qui s'inscrit dans les relations diplomatiques France-Chine avec un *fee* qui n'est pas anodin. Je pense qu'aujourd'hui, il y a aussi un travail à engager de manière plus large sur la collection d'art brut, dans la mesure où on voit l'intérêt international aujourd'hui s'accroître. Quand on regarde la programmation des Biennales de Venise ces dix dernières années, des artistes bruts, *outsider art*, art singulier ou art naïf, sont de plus en plus présents, reliés et remis en perspective avec l'art moderne et l'art contemporain. Cela rentre complètement dans les missions du LaM depuis de nombreuses années. Donc, on a toute légitimité à promouvoir et à diffuser cette collection à l'échelle internationale. Là, il y a une prospection à mener et c'est un premier test avec Shanghai. Peut-être que Manifesto, ou un organisme du même type, pourra nous accompagner sur une grande exposition internationale à mener, peut-être aux États-Unis. Ce sont des choses qui s'ouvrent à nous, qu'il faut travailler et qui permettent un nouveau regard scientifique et une visibilité de la collection à l'échelle européenne et internationale. Cela fait connaître ses fonds. Je rappelle que de nombreux artistes présents à la Biennale de Venise sont dans la collection du LaM, on voit bien à quel point on a toute légitimité à avancer sur ce domaine. Par ailleurs, cela se double d'une visée financière dans une recherche complémentaire de financements, les deux n'étant pas incompatibles à mon sens, comme j'ai pu le défendre dans le projet qui vous a été remis.

Bernard CHEROT : Pour l'instant, à Shanghai, il n'est question que d'art moderne. Il s'agit de quel lieu ?

Sébastien FAUCON : Je l'ai peut-être dit trop rapidement dans la première partie sur les questions d'activité. À Shanghai, c'est le Bund One Art Museum qui se situe non loin du West Bund. C'est une institution récente (comme c'est souvent le cas en Asie) qui a développé un programme assez intense de partenariats, d'expositions de collections, notamment européennes (françaises et italiennes), en allant du quattrocento jusqu'à l'impressionnisme. Il y a cette volonté de travailler avec une grande institution française dans le cadre des relations France-Chine, avec un attrait pour l'art moderne. Il s'est trouvé que Shanghai se cible sur l'art moderne, et ARoS au Danemark couvre l'art moderne et l'art brut. Dans les 160 œuvres pour le Danemark, on a cette coexistence plutôt intéressante. Il faut voir que ce ne sont pas les mêmes enjeux. Shanghai est plutôt un projet de découverte pour un public peut-être moins connaisseur des avant-gardes européennes et qui va balayer les grands noms de la modernité, tandis qu'ARoS, c'est un projet scientifiquement très abouti, sur lequel l'équipe du musée, notamment Jeanne-Bathilde Lacourt travaille d'arrache-pied depuis de nombreux mois avec une mise en perspective de l'historicité de la collection et cet entremêlement très fin entre le brut et le moderne. Je suis assez sûr que ce sera une très belle exposition avec un partenaire qui nous a déjà suivi sur Annette Messenger et qui est quand même une institution internationale de premier plan. Le catalogue sera, à mon sens, très réussi.

Michel DELEPAUL : D'autres demandes de prise de parole ? Non ? On peut passer au vote. Qui est pour ? Contre ? Pas l'abstention.

Michel Delepaul soumet au vote le budget supplémentaire 2024 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

8. Composition commission d'appel d'offres (délibération)

Michel DELEPAUL : On passe au point suivant qui s'intéresse à la composition de la commission d'appel d'offres. Cela est consécutif à la nomination de Sébastien à la direction de l'établissement. Dans le cadre d'une logique normale de renouvellement de la commission d'appel d'offres, je vous propose de la voter en l'état, avec une petite modification. Vous savez que Madame Rocher a quitté la région et démissionnée de ses divers mandats. Elle a été remplacée au Conseil d'administration par Marie-Pierre Janssens. On vous propose que Madame Janssens remplace Madame Rocher à la commission d'appel d'offres.

Des demandes de prise de parole ? On peut passer au vote. Qui est pour ? Contre ? Pas d'abstention. Marie-Pierre, bienvenue à la commission d'appel d'offres.

Michel Delepaul soumet au vote la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

9. Présentation du rapport d'activité 2023 (point d'information)

10. Présentation du bilan des 40 ans du LaM (point d'information)

Les points 9 et 10 sont présentés simultanément.

Michel DELEPAUL : Le point 9 et le point 10 concernent les présentations du rapport d'activités 2023 et du bilan des 40 ans du LaM. Compte tenu de l'heure, si vous voulez bien, je vais vous donner les chiffres, mais vous avez tout loisir d'intervenir si vous le souhaitez.

Sur le rapport d'activités 2023, quelques chiffres importants. Le LaM a accueilli 156 376 visiteurs, 47 % de ces visiteurs sont issus de la Métropole et 11 % de l'étranger. Ce taux est relativement bas à mon sens. Il sera intéressant de travailler notamment avec les outils que j'ai indiqués tout à l'heure, à savoir l'agence d'attractivité Hello Lille et le futur Office du tourisme métropolitain. Sur le week-end anniversaire, 9 374 visiteurs s'y sont rendus. Le week-end *Pochette-surprise !* le 18 et 19 novembre (neuvième édition) a accueilli 2 355 visiteurs pour des ateliers et visites du musée. Trois artistes ont présenté un spectacle alliant à la fois musique, danse et théâtre, permettant ainsi aux familles de découvrir le musée autrement. La page Facebook compte environ 26 000 abonnés. Sur le bilan des 40 ans, 500 visiteurs/jour en moyenne, 58 482 personnes ont bénéficié d'une action de médiation, 1 174 retombées presse, 50 partenaires... Voilà quelques chiffres importants. Je ne sais pas si Anne veut ajouter quelque chose ?

Anne POSSOMPES : Non, simplement remercier Clémence pour ce très beau travail de bilan. Je trouve que nos bilans s'améliorent. Si on en vient au cœur du bilan, je peux le dérouler rapidement. Vous avez de belles images des différents temps forts : la programmation artistique, le réaccrochage transversal de la collection permanente, les expositions Isamu Noguchi, Mohamed Bourouissa, Anselm Kiefer. On ne revient pas sur les fréquentations, vous les avez dans le dossier. Près de 23 000 participants sur la programmation culturelle. Sur le bilan annuel de fréquentation, on est à plus 15 % par rapport à 2022. On a souhaité mettre une frise pour indiquer que certes, les événements qui s'étalent dans le temps, sont souvent des événements gratuits, mais ils créent quand même des pics de fréquentation. Sur les évolutions 2022-2023, vous avez un focus sur les groupes, vous regarderez dans le dossier, on a pris soin de faire des statistiques documentées sur la composition de cette fréquentation.

Concernant les recettes de billetterie, elles représentent 35 % des ressources propres, avec un tarif moyen de 8,30 €. On a décliné des tarifs moyens par exposition et c'est assez intéressant :

Noguchi 8,92€, Mohamed Bourouissa et Anselm Kiefer 9,22€. C'est toujours intéressant de se demander pour quelles raisons nous avons ces écarts. On a une part de visiteurs qui est prête à payer un tarif plein et non réduit, qui est plus forte sur l'exposition Bourouissa et Kiefer. Sur la C'Art, 7 129 entrées, on en a vendu 144. Nous sommes le premier revendeur en 2023 sur la Métropole, on peut s'en féliciter. C'est un très bel outil pour les publics, même si ce n'est pas très rentable pour nous. La billetterie individuelle, vous avez les chiffres dans la présentation. Sur le développement des publics, 58 000 visiteurs ont bénéficié de médiation. 5 471 visiteurs en médiation individuelle. Les éléments sont assez précis, nous avons cherché à faire un bilan fouillé.

Un zoom sur le secteur diversité et inclusion, avec près de 17 000 personnes sensibilisées, touchées par ces formats. Les types de structures sont les établissements publics de santé mentale, les associations caritatives, les centres sociaux, les maisons de quartier, les centres hospitaliers, les centres pénitentiaires, etc. C'est un secteur sur lequel le musée est très impliqué et c'est important de le valoriser. Vous avez des exemples des projets réalisés dans ce cadre avec un petit focus sur le spectacle « Quartier de femmes » qui avait été porté à la fois par l'artiste, le théâtre de Gennevilliers et les équipes du musée. Ces interviews ont été faites à la Prison des Femmes de Sequedin, retraduits et réécrits (mais assez peu modifiés) pour être présentés dans un spectacle absolument magnifique qui a été montré au LaM pour les deux premières, puis au théâtre de Gennevilliers, et précédemment au Palais de Tokyo, et qui va encore tourner. Si vous avez l'occasion de le voir, c'est très percutant.

Nous avons indiqué l'origine géographique des groupes scolaires, vous voyez quand même que la zone d'action du LaM est étendue. Également, un zoom sur le projet PEPS, financé par la région Hauts de France, un travail effectué avec le lycée Beaupré à Haubourdin, qui a donné lieu à une restitution d'une exposition en février, qui s'appelait « Entre deux mondes » et qui a été présentée dans le CréaLaM. Nous sommes en train de travailler à la concrétisation d'autres projets PEPS pour 2024. On vous a indiqué quelques outils de médiation, dont les bandes-dessinées qui sont extraordinaires, une sur Kiefer, une sur Bourouissa. La promenade sonore, un nombre peut-être un peu décevant, pourtant un bel outil, il faudra comprendre pourquoi cela n'a pas eu plus de succès. Ensuite, les ateliers. Vous avez un bilan extrêmement complet de cette année des 40 ans. Notamment avec la provenance des publics, 8 % de visiteurs de moins de 25 ans, 7 % de visiteurs seniors, 4 % d'étudiants. On a des marges de progression sur certains publics, nous en sommes bien conscients et nous allons y travailler. Pour les éditions, quatre très beaux ouvrages. Puis, les traditionnelles retombées presse, 1 174 articles et annonces consacrés aux événements, c'est beaucoup. Et les partenariats : Gare & Connexion, Hello Lille... Concernant les mécénats, les privatisations, c'est une année record.

Le bilan financier, il s'agit bien sûr de budgets pluriannuels avec deux grandes expositions, même si celle consacrée à Bourouissa est financièrement un peu plus resserrée. Vous imaginez bien que nous y travaillons plusieurs années en avance. Le budget a été parfaitement tenu, avec un résultat légèrement déséquilibré de - 42 000 € ; 50 % de financements publics et 50 % de ressources propres. À noter un écart sur les recettes de 95 000 € sur les subventions fléchées : on attendait une subvention d'État de 50 000 € que nous n'avons pas eue, et de la Région, on avait projeté 80 000 € et nous avons eu 35 000 €. Donc moins 45 000 € sur les subventions fléchées et moins 88 300 € sur les ressources propres. Les dépenses sont principalement liées à des modifications programmatiques de ce qui avait été projeté (le budget prévisionnel avait été établi en 2020). A titre d'exemple, Kiefer avait été projeté initialement avec un budget beaucoup plus fort et c'est compliqué d'expliquer pourquoi à mon niveau, mais le budget a été tenu et s'est réalisé tel qu'il avait été projeté.

Didier MANIER : J'ai deux questions. D'abord, j'aurais aimé savoir combien de visiteurs européens le LaM comptabilisait, en dehors des français. Deuxième question, il m'a semblé qu'il y avait parfois des petits problèmes d'insécurité sur le parking. Je me souviens, il y a quelques temps, j'avais posé la question s'il y avait lieu de mettre des caméras en raison des incivilités constatées (en particulier sur des plaques d'immatriculations étrangères). Je pense que c'est

important d'accueillir les gens correctement, sachant que ce parking est parfois saturé aux beaux jours, y compris avec les visiteurs du parc urbain.

Anne POSSOMPES : Je peux répondre sur la première question. Sur la seconde, ce sera un peu plus compliqué. Pour vous donner des chiffres précis sur la provenance de nos visiteurs, en 2023, on a 89 % des visiteurs de France et 11 % de l'étranger. Sur ces 11 %, 61 % viennent de Belgique, 17 % des Pays-Bas et 8 % du Royaume-Uni. Je n'ai pas les chiffres aussi précis sur 2022. Pour autant, on a plus d'étrangers en 2023 qu'en 2022, ce qui n'est pas complètement étonnant sur une année anniversaire. Mais on a quand même progressé au global sur la provenance des visiteurs étrangers.

Sébastien FAUCON : Effectivement, on voit qu'il y a un sujet à creuser. C'est sûr que 7 % de public belge dans une région transfrontalière, cela peut effectivement poser question. Sur le parking, je débute, je gare ma voiture tous les jours sur le parking et je n'ai pas encore eu de problème (mais peut-être que je vais m'y intéresser !). J'ai relu les différents rapports d'activités et les différents comptes rendus du conseil d'administration, et je crois que des travaux ont déjà été menés sur ce parking et son accessibilité. Il y a forcément un chantier à mener, qui est déjà en cours sur l'accessibilité, parce que l'accès au musée se fait principalement en voiture. Comme certains d'entre vous l'expérimente peut-être, on peut aussi venir par métro et bus. Les mobilités douces sont un sujet qu'il faut continuer à travailler, en lien avec les services de la Métropole européenne de Lille. Mais sur les conditions de sécurité du parking, je reste sans réponse précise à vous fournir en l'état actuel. Il n'y a pas de dossiers sensibles qui m'aient été rapportés depuis trois semaines.

Anne POSSOMPES : Je ne l'ai pas déroulé dans le détail tout à l'heure sur le budget supplémentaire, mais en 2024 nous venons de remplacer à hauteur de près de 30 000 € les caméras de vidéosurveillance dans le parc pour des questions de sécurité.

Michel DELEPAUL : Sur le parking, quelques petites informations complémentaires. Nous sommes en train de travailler avec la Ville sur la vidéosurveillance. On n'a pas encore la réponse qui pourra répondre à une partie de tes interrogations. On travaille aussi sur l'ensemble des parkings adjacents qui sont relativement nombreux, on travaille sur la signalétique et on va travailler sur la liaison avec les mobilités douces, c'est important. Voilà ce qu'on peut dire sur ce sujet, le point le plus important est le travail avec la Ville sur les caméras.

Jérôme DESOMBRE : Au niveau des prix moyens, est-ce que cela inclut les gratuités ? Quel est le pourcentage des gratuités ? Avez-vous réalisé des études de compétitivité du prix du musée par rapport aux autres musées régionaux ? Et, dans une optique d'augmentation des ressources propres, envisagez-vous de réduire ou de modifier les conditions d'éligibilité à la gratuité, pour éventuellement augmenter le tarif moyen ? Sachant que les clients étrangers sont insensibles au prix. Il ne faut pas que ce soit un coup de matraque, mais quand ils décident d'aller visiter un musée à l'étranger, ils y vont.

Anne POSSOMPES : Je vais commencer par répondre puis Sébastien complétera. Il y a plusieurs questions dans ta question. Le tarif moyen est hors gratuité. Ce sont les recettes générées par le nombre de billets payants, pleins et réduits. Ensuite, la part des gratuités, on la connaît, elle est souvent biaisée en 2023 dans la mesure où au début de l'année, il y avait très peu de salies ouvertes car non accessibles et en montage et la direction avait décidé d'appliquer la gratuité. En 2023, il y a eu trois semaines de gratuité complète. Ensuite, sur les changements de grille tarifaire, aujourd'hui, on regarde des choses un peu bout par bout, mais nous sommes en train d'y travailler. L'idée de pénaliser des publics aujourd'hui éligibles à la gratuité serait une très mauvaise mesure mais je vais laisser Sébastien répondre sur ce champ purement politique. En revanche, là où l'on peut s'interroger, c'est qu'on a beaucoup de tarifs réduits, au titre de partenariats (UGC etc.). Globalement, sur la tarification, dès lors qu'on veut changer le tarif, il faut regarder ce qui se passe ailleurs, ce que font nos homologues. Je crois que le tarif d'entrée

individuel est bien calibré aujourd'hui. Il serait dommage pour des raisons d'équilibre budgétaire de devoir le modifier, je n'y suis pas favorable à ce stade.

Sébastien FAUCON : J'ai une expérience assez faible ici, mais de ce que j'ai pu en voir, il me semble que le calibrage de la tarification est plutôt bon. Je pense qu'il ne faut pas s'interdire de relire cette grille tarifaire, notamment dans les prochains mois, à la fois sur les tarifs individuels et les tarifs de groupes, pour voir ce qui est efficient et ce qui ne l'est pas, en faisant une étude plus large sur nos voisins. Cela étant, je reviendrai sur la collection. On sait tous que les expositions temporaires sont un véritable moteur, que les expositions monographiques fonctionnent mieux que les expositions collectives. Je pense qu'il y a aujourd'hui possibilité de redynamiser l'attrait pour le parcours des collections permanentes en repensant l'accrochage. C'est un sujet sur lequel il nous faudra travailler avec l'ensemble de l'équipe de conservation et le service des publics, pour redécouvrir cette collection, qu'elle soit un véritable moteur. Je suis toujours très surpris ou agréablement surpris quand je vais dans d'autres musées internationaux, qu'on peut dérouler une histoire de l'art de manière transversale comme cela a pu être amorcé aujourd'hui dans le réaccrochage des collections. On le verra quand on commencera à communiquer plus largement sur la fermeture du musée dans les prochaines semaines. Pas forcément pendant l'été, mais je pense en septembre, comme c'est souvent le cas dans les musées qui ferment, quelques semaines avant leur fermeture, on aura une dernière visite de nos visiteurs, avant de revenir dans un an et demi. Il faut donc voir comment on travaille le sujet, mais je crois que cette tarification est plutôt bien paramétrée à l'heure actuelle.

Michel DELEPAUL : Une petite information complémentaire. On a travaillé sur la gratuité des moins de 18 ans qui concorde avec la gratuité des transports en commun mise en place par la Métropole. C'est un point important. Globalement, on est dans la moyenne tarifaire des autres grandes infrastructures. Ce qui était important, c'est de voir qu'on s'est calé sur la politique tarifaire transport de la Métropole car cela permettra de travailler sur la venue des jeunes au musée.

Cédric MAGNIEZ : Sur les tarifs dans la région, plus particulièrement dans le département du Nord, beaucoup d'établissements se sont questionnés sur leur tarification. Je parle du plein tarif car, il ne faut pas oublier, en France, on a énormément de consentements à des tarifs réduits et des gratuités. C'est ce qui fait le succès des politiques culturelles sur tout le territoire. Sur les pleins tarifs, dans le département, il y a eu beaucoup de révisions de prix. On est sur un prix médian de 11 €, ce qui n'est pas choquant pour le territoire. Quelques établissements ont procédé à des hausses tarifaires très récemment. On a peut-être eu une marge de progression d'un euro grand maximum. Quand on compare à la Belgique, je prends l'exemple d'un musée qui a rouvert il y a peu de temps, le Musée des Beaux-Arts d'Anvers, le plein tarif est de 20 €, avec des collections d'ampleur de haute qualité. Mais, c'est une spécificité française d'avoir une accessibilité modérée à la billetterie. À nous, dans les musées, d'être malins pour susciter des dépenses complémentaires. On le voit avec les publics, notamment belges et plus particulièrement flamands, qui ont un consentement à payer plus fort sur des prestations complémentaires. Cela peut être une manière d'avoir une stratégie de conquête de dépenses à côté du billet d'entrée. On est en pleine cohérence avec ce qui se passe dans nos musées, pas seulement dans la métropole lilloise, mais dans la région, et un peu partout sur le territoire à l'heure actuelle.

Michel DELEPAUL : Merci. D'autres demandes d'intervention ? Non. Ces deux points ne faisaient pas l'objet d'un vote, on passe directement au point 11 sur les autorisations de signature.

11. Autorisation de signatures : contrats pour les circulations internationales AROs / Shanghai et pour le marché de gardiennage (délibération)

Michel DELEPAUL : Je laisse la parole à Sébastien. Cela concerne principalement des contrats de circulations internationales pour les expositions au Danemark et en Chine. On en a déjà

longuement parlé ce matin. Puis, nous avons le marché de gardiennage qui arrive à clôture d'ici le 30 septembre.

Sébastien FAUCON : Tu as déjà balayé les deux points qui doivent aujourd'hui passer au vote, dans la mesure où ils sont supérieurs au seuil de 215 000 € hors taxes. Le premier concerne le marché de gardiennage qui arrive à échéance le 30 septembre prochain. L'idée est de le renouveler pour une durée de deux ans. L'estimation est de 2 100 000 € hors taxes sur la durée totale. Le deuxième point concerne les contrats de circulations de la collection dont on a largement parlé précédemment. Je n'y reviendrai pas, vous avez des informations dans les documents transmis. Juste peut-être vous préciser les honoraires négociés, sur lesquels nous attendons les contrats définitifs. En l'état actuel, on est sur un fee de 160 000 € nets pour le LaM en ce qui concerne l'exposition en Chine et de 250 000 € en ce qui concerne l'étape danoise.

Michel DELEPAUL : Merci Sébastien. On passe au vote, à moins qu'il y ait des demandes d'intervention. Non ? Qui est pour ? Contre ? Pas de contre ? Pas d'abstention.

Michel Delepaul soumet au vote les autorisations de signatures pour les contrats de circulations internationales et pour le marché de gardiennage. Les autorisations sont adoptées à l'unanimité.

12. Création de nouveaux tarifs (délibération)

Michel DELEPAUL : Le point suivant est consacré à la création de nouveaux tarifs liés à la relocalisation des ateliers du mercredi pendant les travaux et la fermeture. Anne va vous présenter la création de ces nouveaux tarifs.

Anne POSSOMPES : Oui, nous avons décidé d'abaisser un peu les tarifs. Les ateliers du mercredi auront bien lieu, mais plus au musée. Comme les enfants vont perdre le contact direct avec l'ensemble des œuvres du musée, et que les parents ne patienteront plus dans le CréaLaM, il nous a paru logique d'abaisser un peu les tarifs. Le tarif sera de 14 € pour la séance (séance de 3 heures), et pour les inscriptions avant le 30 juin, les trois premières séances seront offertes. A noter une petite régularisation également sur les tarifs que nous avons votés en octobre 2023. Il manquait les deux tarifs des visites guidées pour les groupes adultes qui sont de 275 € pour une durée d'1 h30, et de 275 € également en langue étrangère.

Michel DELEPAUL : Merci Anne. Pas de demande d'intervention ? On passe au vote. Qui est pour ? Pas de contre ? Pas d'abstention ?

Michel Delepaul soumet au vote la création de nouveaux tarifs ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

13. Mise en place d'un régime indemnitaire (délibération)

Michel DELEPAUL : On passe au point suivant, la mise en place d'un régime indemnitaire. C'est un point auquel on n'avait pas pensé, mais la préfecture y a pensé pour nous. Cela concerne le calcul de la rémunération de Sébastien, qui est sous contrat de droit public dans un EPCC actuellement. Je vous passe les détails juridiques, nous allons nous caler sur ce que demande la préfecture, à savoir cadrer la rémunération de Sébastien sur la grille indiciaire et le régime indemnitaire de la fonction publique. On vous demande donc de cadrer le régime indemnitaire de Sébastien en fonction du régime indemnitaire de la fonction publique. Pour information, tous les EPCC sont actuellement dans la même situation que nous. Je ne sais pas, Anne, si tu veux rajouter quelque chose.

Anne POSSOMPES : Non, il s'agit d'adapter la structuration de la rémunération de Sébastien à un régime indemnitaire.

Michel DELEPAUL : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. On passe au vote. Qui est pour ? Pas de contre ? Pas d'abstention ?

Michel Delepaul soumet au vote la mise en place d'un régime indemnitaire ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

14. Information sur les derniers marchés passés (point d'information)

Michel DELEPAUL : On arrive au dernier point concernant l'information sur les marchés passés depuis la dernière séance du conseil d'administration. Vous les avez à l'écran. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non ? Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

Nous arrivons à la fin de ce conseil d'administration. Je voudrais vous remercier pour les débats qui ont été riches. Je vous rappelle que le prochain conseil d'administration aura lieu le mardi 15 octobre à 10h00. En raison des travaux, le conseil d'administration se tiendra à la MEL.

Eugénie SANT : On voudrait prendre la parole une petite minute au nom du personnel du LaM avec Anne-Gaëlle.

Michel DELEPAUL : Aucun problème.

Eugénie SANT : Pour remercier Anne, au nom de tout le personnel, pour cette année particulièrement difficile qu'on a vécue avec toi, notamment ton soutien. C'est vraiment ce qui est remonté au niveau des prises de parole du personnel, ton soutien et ta confiance dans les équipes, d'avoir rendu possible plein de choses qui ne l'étaient pas jusqu'à maintenant. Des choses toutes bêtes comme mettre des transats dans le parc, mais aussi apaiser les relations avec le CSE. Tu es très appréciée de l'équipe et on voulait te remercier pour cette année difficile pendant laquelle tu as été à nos côtés.

Anne POSSOMPES : Merci beaucoup. C'est grâce à vous aussi que j'ai réussi à tenir cet intérim. Vous êtes incroyables !

Anne-Gaëlle LE FLOHIC : J'ajouterais qu'Anne a réussi à allier un sens de la rigueur et de la disponibilité avec un esprit tout à fait rock'n'roll qui correspond assez bien au LaM.

Michel DELEPAUL : Bravo !

Anne POSSOMPES : Un grand merci à vous tous.

Michel DELEPAUL : Je m'associe parfaitement à ces remerciements qui sont plus que mérités. Je vous souhaite un bon retour. On se revoit le 15 octobre. Merci à vous.

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2024	03	03
----	------	----	----

OBJET :

Vote du rapport d'orientation budgétaire 2025

Le 15 octobre 2024 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 5 octobre 2024	M. Michel Delepaul	x	Mme Furne	Pour
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet			
	M. Thierry Bonte	x	Mme Massiet	Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div>	M. Didier Manier			
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq			
	M. Peter Maenhout	x		Pour
	Mme Marie-Pierre Janssens	x		Pour
	M. Georges-François Leclerc	Représenté par M. Magniez		
PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div>	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		Pour
	M. Bernard Chérot	x		Pour
NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">15</div>	Mme Bernadette Chevillion	x		Pour
	M. Jérôme Desombre			
	M. Jérémie Masurel			
	M. Gonzague Flipo	X		Pour
	M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Maria Ines Rodriguez	x		Pour
	M. Christophe Slagmuylde			
	Mme Eugénie Sant	x		Pour
	Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	x		Pour

LaM

Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2024-03-03

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Délibération n°2024-03-03 du 15 octobre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au Conseil d'administration de prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire, joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire 2025, joint en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 15 octobre 2024

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul



**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15.10.2024**

Annexe à la délibération n° 2024-03-03

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Conformément aux obligations légales, le rapport d'orientation budgétaire pour l'année à venir est présenté ci-dessous, avant le vote du budget primitif prévu lors de la prochaine séance du conseil d'administration du 10 décembre 2024.

Une trajectoire budgétaire a également été établie sur la période 2025-2028, afin de reprendre les échanges engagés avec la Métropole sur la viabilité du modèle économique du LaM en année de croisière (2027 puis 2028).

L'année 2025 est très atypique et se caractérise naturellement par la fermeture et la programmation hors les murs sur le territoire métropolitain et de l'euro-région (saison *LaM vagabonde*).

Les éléments significatifs en 2025 pouvant être relevés à ce stade des projections sont les suivants :

- Un budget légèrement déséquilibré lors de l'établissement du ROB 2025. Le travail qui va être poursuivi dans les mois précédant le vote du BP 2025 permettra de stabiliser les prévisions (notamment les dépenses de *LaM vagabonde*).
- Une chute des recettes totales de 10% par rapport au BP 2024 et de 50% pour les ressources propres.
- Un niveau de dépenses abaissé également de 10%.
- Une nouvelle hausse des valeurs du point d'indice de la Convention collective Eclat au 1^{er} janvier 2025 de +2%.
- L'inscription de la subvention fléchée de la MEL sur l'exposition Kandinsky (200K€).
- L'inscription de subvention complémentaire de la MEL de 125K€ (175K€ ayant été alloués en 2024), soit +300K€ sur 2024-2025.
- L'ajustement de l'exonération du montant de la redevance pour occupation des locaux sur les dates retenues par la MEL et intégrant surtout une hausse de l'indice INSEE du coût de la construction de 20,3%.

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15.10.2024**
Annexe à la délibération n°2024-03-03

En 2025, la programmation hors-les-murs, permettra au musée de concevoir et de tester de nouvelles formes de présentation des œuvres et de médiation, notamment à travers un dispositif itinérant. La programmation pluridisciplinaire souhaite refléter toutes les activités du musée avec plusieurs formats ; des grandes expositions, des formats « capsule » de prêts d'œuvres dans différents lieux, des interventions dans des lieux du quotidien comme les cafés, au plus près des habitants, des formes performatives et festives avec une série de cabarets, un cycle de recherche autour de l'art brut en partenariat avec des EPSM, un programme cinéma et enfin, une offre d'ateliers amplifiée sur le territoire métropolitain. La programmation fait l'objet d'un point spécifique de ce Conseil d'administration (point n°3 de l'ordre du jour du CA).

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales sont prévues en diminution de -757,4K€, soit -10% par rapport au budget primitif 2024.

Les contributions et les subventions : -280,3K€ soit -4% par rapport au budget primitif 2024.

Les contributions sont inchangées et n'enregistrent pas de variation.

Les subventions attendues en 2025 concernent une subvention de 200K€ de la MEL en vue de l'exposition Kandinsky (600K€ sur trois ans) et un soutien sous forme de subvention complémentaire de la MEL à hauteur de 125K€. Une subvention de la Région Hauts de France est également inscrite pour 10,8K€ concernant deux projets PEPS (Parcours d'éducation, de pratique et de sensibilisation à la culture) auxquels s'ajoutent plusieurs subventions de la DRAC concernant des projets dans le secteur pénitentiaire, de la restauration des œuvres ou pour la mise en œuvre de *l'été culturel* en 2025.

La subvention de la Ville de Villeneuve d'Ascq (15K€ ramenés à 10K€ en 2024) n'est pas programmée, le bal du 14 juillet ne pouvant se tenir dans le parc du musée.

D'autres subventions liées à des appels à projets spécifiques en direction des publics seront recherchées mais ne sont pas intégrées à ce stade.

Les ressources propres ; -477K€, soit -50% par rapport au budget primitif 2024

S'agissant des ressources propres, hormis les recettes de circulations internationales tous les postes de recettes sont impactés.

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15.10.2024**

Annexe à la délibération n° 2024-03-03

- Les recettes de billetterie 32,8K€, -91% par rapport au BP 2024, n'intègrent que les recettes de médiation hors les murs (ateliers du mercredi, ateliers vacances, projets du secteur spécifique).
- Les recettes de mécénat sont inscrites à hauteur de 135K€, -23% par rapport au BP 2024, la programmation hors les murs étant suffisamment attractive pour séduire les entreprises du territoire. D'autre part, le musée travaille à la définition et la mise en œuvre d'un nouveau programme de mécénat « trait d'union » axé sur la RSE et au vue de l'exemplarité et la multitude des actions menées par le musée dans le champ de l'inclusion et ce depuis de nombreuses années. Des rendez-vous enclenchés dès l'été sont prometteurs et la stratégie ainsi que la prospection devront en toutes hypothèses être accentués.
- Les recettes des privatisations, de ventes de produits et de redevances des concessionnaires ne donnent lieu à aucune prévision.
- Les recettes des circulations nationales et internationales sont inscrites à hauteur de 241,9K€ et en concordance avec les montants projetés en 2024. Elles se composent des honoraires de conception des expositions et de mise à disposition des œuvres pour 191,5K€ (*Bund One Museum* de Shanghai, *ARoS Aarhus Kunstmuseum* et *Galerie du Faouëdic à Lorient*) et de 50,4K€ de recettes de remboursement de frais afférents à la mise à disposition.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la masse salariale ; 3 101,5K€ ; +10,2K€, soit +0,3% par rapport au BP 2024 et -0,4% par rapport à la DM2 2024.

Ces charges comprennent les salaires des personnels permanents et non permanents, des cotisations sociales et des contributions obligatoires liées au personnel.

Une hausse du point d'indice de la convention collective ECLAT est déjà annoncée de l'ordre de 2% au 1^{er} janvier 2025. Le budget de personnel n'intègre pas de nouvelle création de poste mais l'ouverture de postes qui avaient été gelés (production ; régie des œuvres et communication ; responsable de la communication).

La hausse liée aux augmentations successives du point d'indice de la convention collective Eclat est contenue et compensée par le volume des CDD moindre en 2025, ce qui explique, en partie, que le volume financier soit équivalent au BP 2024 et à la DM2 2024.

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15.10.2024**

Annexe à la délibération n°2024-03-03

Le volume en ETP s'établit à 47,38 dont 44,26 ETP permanents, 1,44 ETP non permanents auxquels s'ajoutent 1,69 ETP en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage.

Parmi les CDD, deux renforts pour 1 ETP sont directement liés aux opérations pendant les travaux. Ces deux renforts représentent 45,3K€ en 2025.

Les dépenses artistiques et culturelles, de gestion de la collection, de la bibliothèque et des éditions ; +78K€, soit +7% par rapport au BP 2024

Ces dépenses comprennent toutes les dépenses de production des projets qui seront déployés sur le territoire pendant l'année de fermeture (expositions temporaires, cabaret, programme de recherche, cafés du LaM. Elles incluent également les dépenses d'amorce pour la réouverture en 2026, à savoir le ré-accrochage complet de la collection et la préparation de l'exposition Kandinsky.

Elles comprennent également les dépenses de gestion de la collection (petit matériel de régie des œuvres, dépenses de restauration des œuvres etc.) qui sont maintenues à un niveau significatif de 115K€.

Les dépenses générées par les circulations internationales sont inscrites pour 26,5K€.

Une section distincte a été créée qui regroupe les dépenses des éditions. Les crédits sont inscrits à hauteur de 97K€ en 2025 incluant les dépenses de deux ouvrages ; l'un sur Kandinsky, l'autre sur l'art brut ainsi que l'édition d'une revue a même de valoriser le travail de recherche du musée et qui pourrait être éditée chaque année.

Détail du budget artistique et culturel 2025

**LaM – Lille Métropole Musée d’art moderne,
d’art contemporain et d’art brut
CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 15.10.2024**

Annexe à la délibération n° 2024-03-03

Dépenses artistiques - (en € TTC)	ROB 2025
Collection et expositions temporaires	
Budget de réaccrochage	50 000
Budget de gestion de la collection	115 550
LaM VAGABONDE	351 500
Condition publique	109 000
Exposition Ferme d'en haut	40 000
Exposition Cité des Electriciens	15 000
Exposition Université Cité scientifique	30 000
Exposition Bibliothèque Marceline Desbordes Douai	15 000
Capsules	3 000
Programme Cinéma	10 500
Programme recherche	44 000
Les cafés du LaM	20 000
Cabarets	65 000
Expo 2026 - Kandinsky	485 500
Amorces autres expositions 2026	27 000
Dépenses circulations internationales	26 520
TOTAL collection et LaM Vagabonde	1 056 070
Bibliothèque Dominique Bozo	30 000
Editions	97 000
Budget de service conservation (missions)	6 000
TOTAL budget artistique	1 189 070

Les dépenses d’activité ; - 109,9K€ soit -23% par rapport au BP 2024

Ces dépenses concernent le développement des publics et les dépenses de la communication et du développement économique. Les budgets sont également revus à la baisse en particulier les échanges marchandises (-120K€ neutre sur le résultat).

Les dépenses de structure :

Bâtiment et sécurité ; -561,8K€ soit -20% par rapport au BP 2024

Les dépenses de maintenance sont en forte hausse en raison de plusieurs travaux qui seront réalisés, profitant du transfert des œuvres et des personnels (nettoyage des réserves ; nettoyage des gaines d’aération, maintenance des évacuations des eaux usées) ; +79K€

Le poste des fluides est abaissé au vue de la tendance constatée fin 2024 et de plus une baisse de consommation est appliquée de 20% sur six mois le temps de non présence des œuvres (mars à oct. 2025) ; -358K€.

Les dépenses de gardiennage et de sécurité tiennent compte de la fermeture des salles et sont calculées sur la base du nouveau marché ; -217,4K€.

Les dépenses de nettoyage sont ajustées sur les besoins ; -100K€

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15.10.2024

Annexe à la délibération n°2024-03-03

Dépenses de l'administration ; + 34,8K€ soit +6% par rapport au BP 2024

Les dépenses des services généraux sont en économie, de même que les dépenses de charges externes à l'exception des dépenses de licence des logiciels). Le poste des charges exceptionnel correspondant principalement au reversement de la C'Art sur la réalisation N-1 est prévu en diminution (année 2024 moins porteuse et non complète).

Le montant de la redevance versée à la MEL s'établit à 158K€ en 2025.

En contrepartie de l'occupation du bâtiment et pour assurer ses missions de service public, le LaM verse à la MEL une redevance indexée selon l'indice INSEE du cout de la construction et révisée à la date anniversaire en avril tous les trois ans. Le LaM est exonéré de redevance pendant la période des travaux du 01/02/2024 au 01/12/2025 mais la redevance enregistre une hausse de l'indice INSEE du cout de la construction de 20,3%.

Dépenses des couts annexes ; -154K€, soit -63% par rapport au BP 2024.

Les dépenses des couts annexes directement liés aux travaux et supportées par le LaM ont été actualisées et s'élèvent à 89,6K€.

Les opérations pour ordre

Les dotations aux amortissements sont projetées dans la continuité du niveau de la DM2 2024, en baisse en raison de nombreux équipements amortis et malgré un niveau projeté d'acquisition très fort en 2025 mais sur des opérations avec des durées longues).

C. Orientations budgétaires 2025 en investissement

C.1. Le financement de la section d’investissement

Aucune subvention spécifique d’investissement n’est prévue pour le musée. Le budget primitif en investissement sera financé par les reprises des amortissements.

C.2. Les dépenses de la section d’investissement

Le niveau du budget d’équipement est rehaussé à 280K€ en 2025.

En effet, les travaux de rénovation nécessitent de repenser ou d’améliorer les aménagements de plusieurs espaces (ateliers pédagogiques, hall d’accueil, nouvelle salle polyvalente, réserves, nouveaux espaces de travail des salariés). Le budget d’équipement de l’établissement devra être augmenté en conséquence dès 2025 sur la seule capacité d’autofinancement du musée.

Les principales opérations suivantes seraient réalisées en sus des équipements courants :

- Des aménagements dans les ateliers pédagogiques, dans la nouvelle salle polyvalente et le hall du musée (120K€)

LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15.10.2024

Annexe à la délibération n°2024-03-03

- Et enfin, l'acquisition de grilles de racks et de matériels pour les réserves (70K€).
- L'acquisition de grilles de racks et de matériels pour les réserves (70K€).
- La poursuite de renouvellement du parc informatique afin de se conformer aux exigences IT de la MEL (21 ordinateurs pour 35K€ en complément des 48 ordinateurs acquis en 2024)
- La refonte du câblage de l'auditorium qui s'avère dysfonctionnel et ferait peser un risque fort sur les privatisations en 2026 (25K€).
- Le complément du parc de lumières (spots et cadreurs) adaptés au nouveau système d'éclairage et en particulier dans les salles d'art moderne (20K€). Pour rappel le système a été implanté en 2022.

D. Débat d'orientation budgétaire 2025

EXPLOITATION	CA 2023	BP 2024	BS 2024	DM2 2024	ROB 2025	Var ROB 2025 / BP 2024
RECETTES						
Contributions et subventions	6 005 000	6 005 000	6 005 000	6 005 000	6 005 000	-
Subventions complémentaires MEL	950 000	818 937	818 937	581 371	414 832	- 204 305
Subventions fléchées autres collectivités	73 825	109 785	95 235	86 650	33 800	- 75 985
Ressources propres	1 495 410	956 747	1 309 210	1 119 332	479 891	- 477 056
TOTAL RECETTES	8 524 235	7 690 469	8 028 382	7 792 353	6 933 123	- 757 346
DEPENSES						
I - Masse salariale	3 031 021	3 091 337	3 091 337	3 113 345	3 101 503	10 166
II - Programmation artistique (collection- expositions - programmation culturelle - éditions)	1 786 267	1 110 621	1 245 827	1 214 552	1 189 070	78 449
III - Dépenses activités	597 862	486 893	536 528	465 767	376 988	- 109 897
IV - Dépenses structures	2 962 063	2 484 681	2 450 385	2 253 333	1 993 550	- 491 131
V - Dotations aux amortissements / prov	291 619	273 000	273 000	240 000	202 279	- 70 721
VI - Coûts annexes impact travaux		243 937	266 877	206 371	89 632	- 154 305
TOTAL DEPENSES	8 670 632	7 690 469	7 863 935	7 493 368	6 953 031	- 737 438
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (exécution)	- 146 397	-	164 447	298 984	19 807	- 19 907
RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE (reprise résultat N-1)	280 929	243 976	453 376	587 913	568 006	324 030

INVESTISSEMENT	CA 2023	BP 2024	BS 2024	DM2 2024	ROB 2025	Var ROB 2025 / BP 2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	213 301	140 000	183 215	141 590	280 000	140 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT (Amortissements)(028)	275 226	273 000	273 000	240 000	202 279	- 70 721
Virement section Investissement (021)	-					
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (exécution)	61 924	133 000	89 785	98 410	- 77 721	- 210 721
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE (reprise résultat N-1)	270 629	427 545	360 415	369 039	291 318	- 136 226
RESULTAT DE CLOTURE	559 558	671 521	813 790	956 953	859 324	187 804

**LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne,
d'art contemporain et d'art brut
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15.10.2024**

Annexe à la délibération n°2024-03-03

En conclusion et afin d'apporter des précisions sur l'exercice de trajectoire budgétaire réalisé à quatre ans (2025-2028), le LaM serait en capacité de stabiliser sa situation financière jusqu'en 2026 mais se trouverait en difficulté dès 2027 et ce malgré des efforts très conséquents de l'établissement. La recherche de diversification des ressources propres et dans le même temps d'abaissement des dépenses portent ses fruits sur 2024-2025-2026.

Pour les années suivantes, le LaM a cherché à étudier toutes les pistes d'optimisation tant sur les recettes que sur la rationalisation de ses dépenses et dans des proportions très significatives. L'étude fait ressortir un effet ciseaux amplifié ; stagnation et recul des financements publics, dépenses incompressibles (masse salariale notamment) qui fragilise l'établissement dès 2027.

Des discussions sont enclenchées et vont se poursuivre avec la MEL pour parvenir à dégager les meilleures solutions pour l'établissement. Parmi celles-ci la mise en place d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pourrait être envisagé. Cet outil juridique, qui serait établi en parfaite coordination entre la MEL et le LaM, viserait à garantir une bonne adéquation entre les objectifs et les moyens du musée, en cohérence avec le projet scientifique et culturel de l'établissement et le projet de la direction.

Le président du conseil d'administration du LaM

Monsieur Michel DELEPAUL

